

LES GÈRES

Fouilles de sauvetage sur
une parcelle à construire
(30 avril au 8 juin 2021)



Marie-Paule Guex

Septembre 2022

TABLE DES MATIÈRES

FICHE SIGNALÉTIQUE	1
1 CONTEXTE DE L'INTERVENTION	3
2 CONTEXTE GÉOMORPHOLOGIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE	5
3 OBSERVATIONS ARCHÉOLOGIQUES	8
3.1 Le substrat morainique	9
DE LA FIN DE L'ÂGE DU FER AUX DÉBUTS DE L'ÉPOQUE ROMAINE	
3.2 Etat 1 (Relevé 3)	10
3.3 Etat 2	11
EPOQUE ROMAINE	
3.4 Etat 3	13
3.5 Etat 4	19
3.6 Etat 5	21
HAUT MOYEN ÂGE	
3.7 Etat 6	22
3.8 Etat 7	23
3.9 Evolution du site	24
4 LE MOBILIER	27
4.1 La céramique	27
4.2 Le mobilier métallique	27
4.3 Les objets en pierre	28
5 CONCLUSION	29
RELEVÉS 1 À 14	32
LISTE DES UNITÉS DE TERRAIN (UT)	47
LISTE DES RELEVÉS (RE)	61
LISTE DU MOBILIER (MOB)	62
LISTE C14	68

Photo couverture : Grimentz, les Gères. Vue générale du chantier, depuis le nord-ouest.

FICHE SIGNALÉTIQUE

Commune :	Anniviers VS, district de Sierre
Lieu-dit :	Grimentz
Chantier :	Les Gères
Sigle :	AGG21
Coordonnées :	CNS1307, 2'611'140 / 1'114'822. Altitude : 1473 - 1475 m.
Projet :	Construction d'une maison individuelle
N° parcelles	823
Maître d'ouvrage :	Mr Antoine Ménard, propriétaire privé
Exécution des travaux :	Héritier et Associés Terrassements SA, Vissoie.
Surface fouillée :	250 m ² . Epaisseur du niveau archéologique fouillé : 0,60 m.
Date de l'intervention :	30 avril au 8 juin 2021, 4 personnes sur place ; 22-26 juillet 2021 (2 personnes)
Coordination :	Office cantonal d'archéologie (OCA), Romain Andenmatten
Mandataire :	Bureau InSitu Archéologie SA, Sion (O. Paccolat)
Equipe de fouille :	1 archéologue (Marie-Paule Guex), 3 fouilleurs spécialisés
Elaboration rapport :	Marie-Paule Guex
Topographie :	OCA, InSitu SA
Photogrammétrie :	InSitu SA
Dessins/infographie :	Marianne de Morsier Moret, Carole Meylan
Contexte archéologique :	Etablissement rural
Datation :	Âge du Fer, époque romaine, haut Moyen Age

Résumé

La construction d'une maison individuelle au lieu-dit les Gères à Grimentz sur la commune d'Anniviers a permis la découverte d'une partie d'un site d'habitat édifié dans la pente, occupée de l'âge du Fer au haut Moyen Age. Quatre terrasses se superposent les unes aux autres, supportant des occupations constituées de bâtiments en matériaux légers. Une voie semble longer l'arrière des maisons édifiées sur la plus ancienne des terrasses (bâtiment 3, puis bâtiments 1 et 2). Elle semble perdurer après la destruction de ces dernières, avec la construction d'une nouvelle terrasse (terrasse 2) de largeur réduite à la place des anciennes habitations. Au fil du temps, la voie est érodée, probablement à la suite de son abandon, et recouverte de colluvions de pente. Un nouvel habitat est alors construit en amont du précédent, sur une terrasse (terrasse 3) rapidement remplacée par une dernière terrasse (terrasse 4) sur laquelle un bâtiment (bâtiment 4) est édifié, puis incendié. La séquence se termine par la présence d'un raccard construit à une époque indéterminée et du mur de soutènement de la route construite au 20^e siècle.

1 CONTEXTE DE L'INTERVENTION

En prévision de la construction d'une villa individuelle, six tranchées parallèles à la pente ont été effectuées pour déterminer ou infirmer l'existence de vestiges dans cette zone archéologique (**Fig. 1**). Du mobilier romain, des structures en pierres et des couches charbonneuses ont été observés dans les trois tranchées (tranchées 1 à 3) situées dans le secteur aval où devait être aménagée la route d'accès à la future maison¹. Un mandat a donc été octroyé au bureau InSitu SA pour documenter les profils des tranchées et déterminer le niveau archéologique à dégager. Des structures en pierres ont été identifiées à une profondeur comprise entre 0,80



Fig. 1 – Grimentz, les Gères. Localisation du chantier et des six tranchées (Tr.) exploratoires, après le premier terrassement à la machine. Vue du nord.



Fig. 2 – Grimentz, les Gères. Dans les tranchées (ici Tr. 2), les vestiges apparaissent à une profondeur comprise entre 0,80 et 1 m. Vue du nord-ouest.

¹ Les deux autres tranchées, en amont de la zone, n'ont pas livré de vestiges mais ont tout de même été documentées.

et 1,00 m (**Fig. 2**). L'étape suivante a consisté en un terrassement à la pelle mécanique (déc 2) pour les mettre au jour. Après un nettoyage fin, un empierrement a été mis au jour et interprété comme le drain arrière d'une ou plusieurs maisons en terre et bois, servant également de voie (voie 1). Un second ensemble de pierres constitué de gros blocs (>0,80 m) sans réelle organisation et disposés sur une ligne nord-sud se situe à deux mètres en aval du premier ; des pierres plus petites sont situées autour des blocs (**Fig. 3**).

Aussitôt ces structures documentées, un nouveau décapage à la pelleteuse (déc 4) a été effectué sur une profondeur de 0,50 m afin de dégager le niveau charbonneux identifié à la base des tranchées. Un nettoyage manuel a été ensuite nécessaire pour mettre en évidence le nouveau niveau : la démolition de ce qui semble être les restes de bâtiments brûlés (bât 1 et

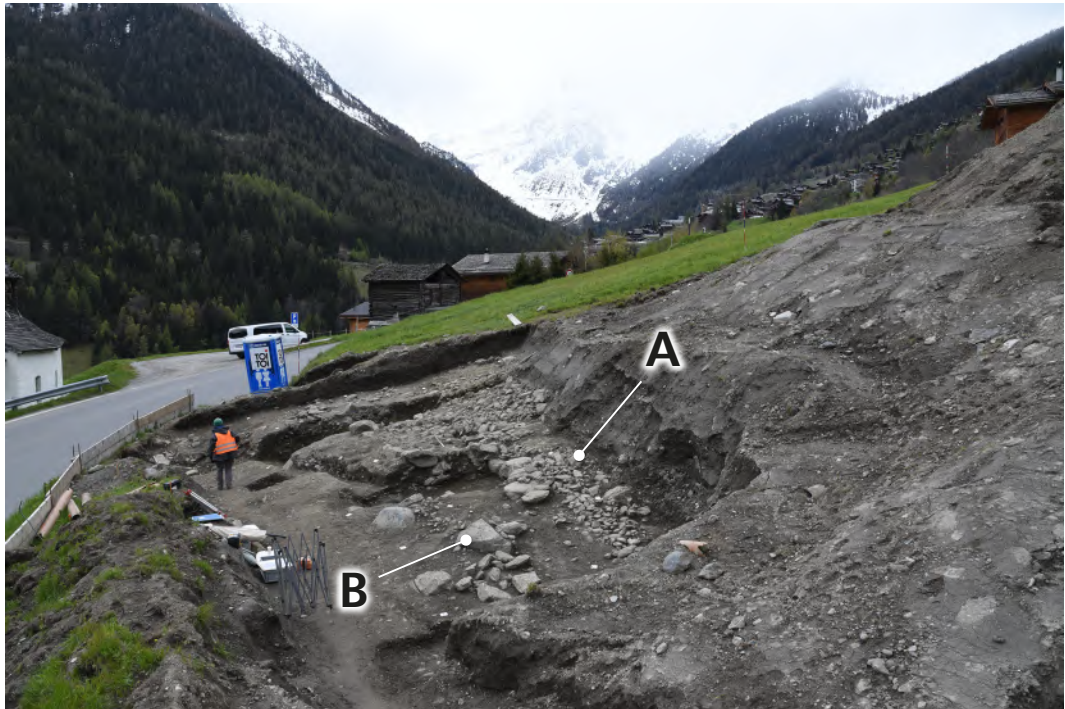


Fig. 3 – Grimentz, les Gères. Les deux empierrements repérés (A, drain arrière de bâtiments et B) à l'issue du premier dégagement à la machine. Vue du nord.



Fig. 4 – Grimentz, les Gères. En juillet 2021, la tranchée Tr. 7 a été creusée environ 2 m au-dessus du site. Vue du nord.

bât 2). Puis deux décapages successifs ont été exécutés à la main pour fouiller la démolition et dégager les niveaux d'utilisation (dont un foyer circulaire en cuvette) de ces deux bâtiments en terre et bois contigus et brûlés ; ils semblent avoir coexisté. Sous le bâtiment nord (bât 2), les fondations en pierres de trois parois d'un troisième bâtiment (bât 3) plus ancien sont apparues. En juillet, en vue de l'installation d'une canalisation d'eau potable, une longue tranchée (tranchée 7, 25 m) perpendiculaire à la pente a été creusée environ 2 m en amont du terrain fouillé en mai (**Fig. 4**). Un autre mandat de quatre jours a été confié au bureau InSitu SA pour documenter cette tranchée. Son profil aval a été étudié. Deux niveaux d'occupation et deux zones charbonneuses ont pu être identifiés. La restitution de coupes parallèles à la pente permet de mettre en relation ces vestiges avec ceux retrouvés en aval.

Le présent rapport comprend un plan de situation des coupes et des tranchées (**Relevé 1**), un plan compilé de tous les états (**Relevé 2**), sept plans montrant chacun un état d'occupation (**Relevés 3 à 9**) et quatre coupes (trois amont-aval, une perpendiculaire à la pente) (**Relevés 10 à 13**). A cela s'ajoutent, en guise de conclusion, le plan synoptique des principaux états d'occupation du site (**Relevé 14**).

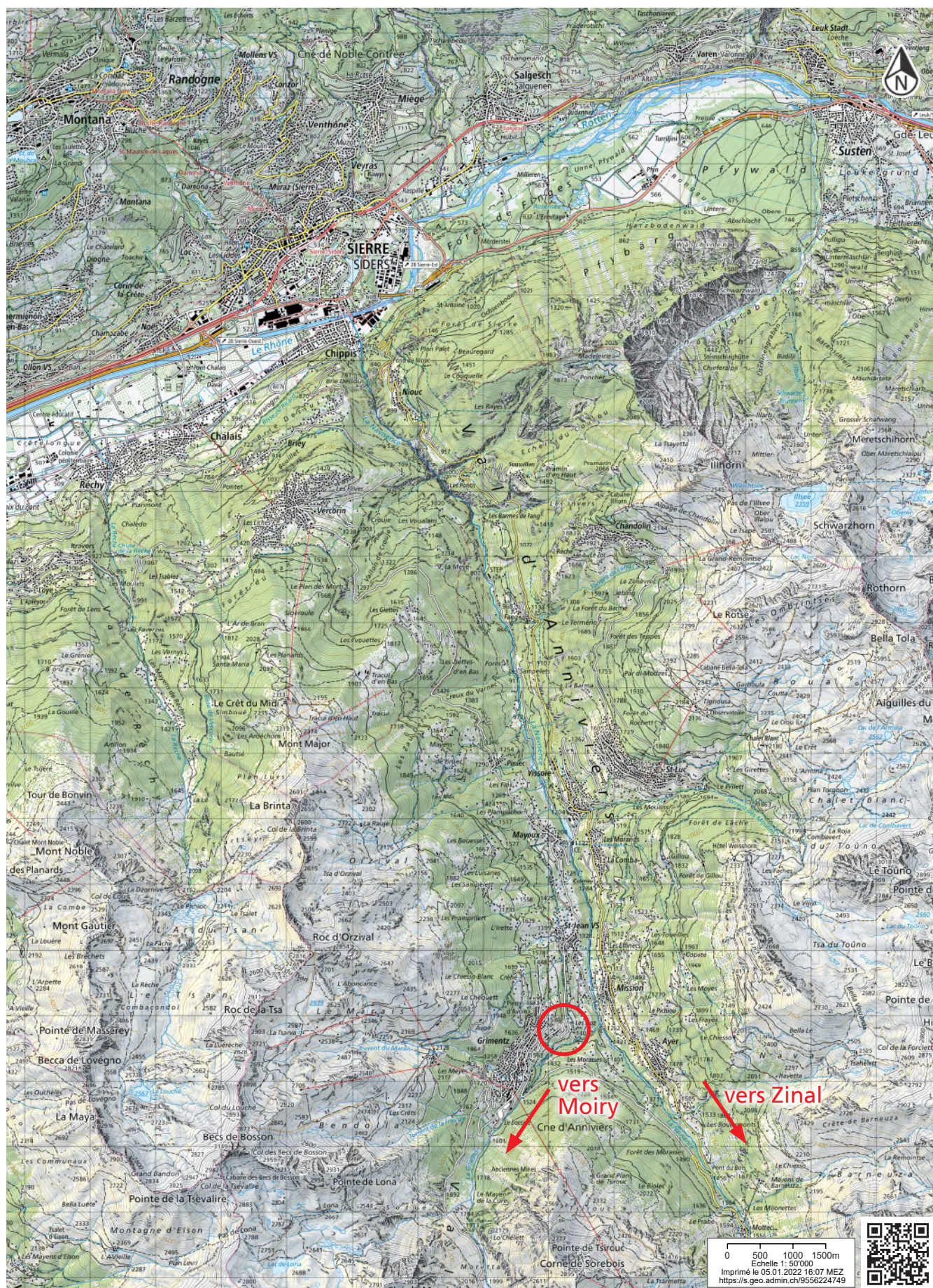
2 CONTEXTE GÉOMORPHOLOGIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

Le village de Grimentz est localisé au fond du val d'Anniviers, à la confluence de deux vallées, l'une conduisant au glacier de Moiry, l'autre à Zinal (**Fig. 5**). Il est accroché au versant nord-ouest dominant le vallon de La Gougra, laquelle draine depuis les années 1950 le barrage de Moiry situé quelques kilomètres en amont. Le lieu-dit « Les Gères » se situe un peu en contrebas de Grimentz, sur un léger replat morainique formé au débouché du vallon sur la vallée de la Navisence, environ 200 m au-dessus du lit de cette rivière (**Fig. 6**). La morphologie des lieux est très abrupte parce que le socle est constitué de roches très dures² issues des croûtes conti-



Fig. 6 – Grimentz, les Gères. Au premier plan : le replat morainique sur lequel est établi l'habitat d'époque romaine. La petite chapelle St-Théodule est mentionnée au 13e siècle déjà. Elle a été reconstruite au début du 18e s. et rénovée en 1948. Autour d'elle se trouvait alors peut-être une petite agglomération. Vue du nord-ouest.

² Des amphibolites (croûte océanique) et des paragneiss (croûte continentale) : ce sont des roches formées lors de l'ère protérozoïque (il y a entre 2500 – 540 millions d'années) et métamorphisées lors des mouvements alpins.



www.geo.admin.ch est un portail d'accès aux informations géolocalisées, données et services qui sont mis à disposition par l'administration fédérale suisse. Responsabilité: Malgré la grande attention qu'elles portent à la justesse des informations diffusées sur ce site, les autorités fédérales ne peuvent endosser aucune responsabilité quant à la fidélité, à l'exactitude, à l'actualité, à la fiabilité et à l'intégralité de ces informations. Droits d'auteur: autorités de la Confédération suisse. http://www.disclaimer.admin.ch/conditions_utilisation.html
 © swisstopo

Fig. 5 – Grimentz, les Gères. Localisation du site (cercle rouge) dans le val d'Anniviers. ©Swisstopo, consulté en 2022.

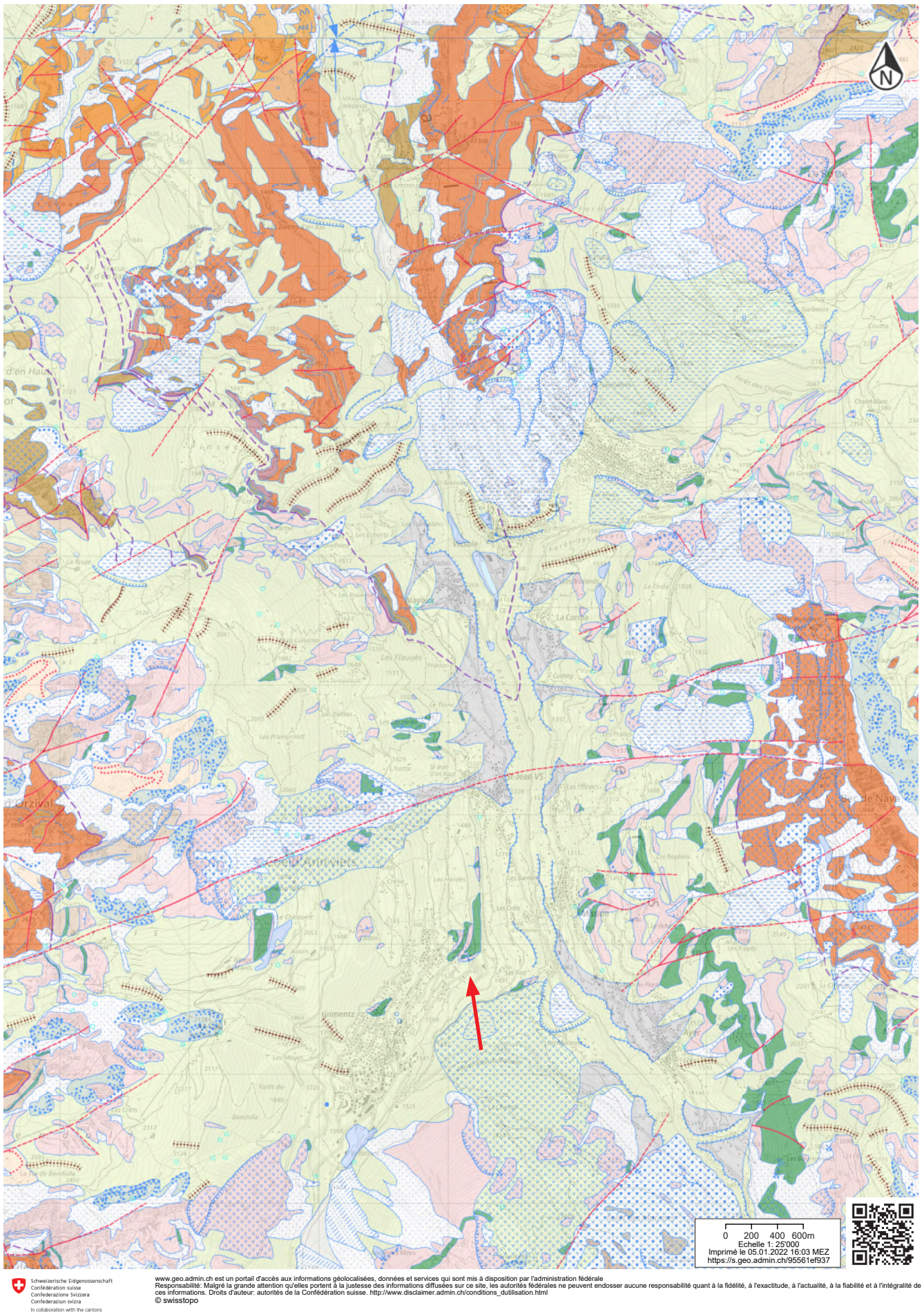


Fig. 7 – Grimentz, les Gères. Carte géologique montrant la position du site (flèche) sur un promontoire morainique au confluent de deux vallons formés par l'érosion glaciaire. ©Swisstopo, consulté en 2022.

mentales et océaniques qui se sont rencontrées à cet endroit il y a plusieurs millions d'années³. Le profil très abrupt des versants du val d'Anniviers résulte de l'érosion de ces roches dures par les glaciers au cours du Quaternaire⁴.

Les moraines latérales déposées lors du retrait des glaciers sont plaquées contre les versants sub-verticaux et leur équilibre précaire a vite été rompu par leur déplacement vers l'aval, mouvements qui se manifestent encore aujourd'hui. En conséquence, la couverture morainique du val d'Anniviers est peu épaisse, les glissements de terrain ayant souvent mis à nu la roche-mère. Les dépôts sont plus conséquents au confluent de deux langues glaciaires. C'est sur un de ces amas de moraines issues de deux glaciers, dont la pente a été amoindrie par les phénomènes érosifs exercés sur cette quantité plus importante de sédiments, que le site fouillé en mai 2021 a été installé (**Fig. 7**).

La région de Grimentz a fait l'objet de plusieurs découvertes archéologiques avant 2021. En 1943, des tombes ont été découvertes à proximité de la chapelle Saint-Théodule « lors d'un défoncement » ; deux crânes et des bracelets de l'âge du Fer ont été mis au jour⁵. En 2018⁶ et 2019, des tombes des premier et second âges du Fer, dont une aménagée sous un tumulus, ont été retrouvées à quelques centaines de mètres au sud-ouest du site des Gères, à la même altitude⁷. En 2020 les vestiges d'un habitat rural du Moyen Age a fait l'objet d'une petite intervention à quelques dizaines de mètres au sud-ouest sur le bord de la route conduisant à Grimentz⁸.

La découverte d'un habitat de l'âge du Fer, d'époque romaine et du Haut Moyen Age lors de la fouille des Gères indique que la région a été occupée en continu au moins dès l'âge du Bronze⁹.

3 OBSERVATIONS ARCHÉOLOGIQUES

Etat	Terrasse	Bâtiment	Voie	datation	éléments datants
1	?	foyer (130)	?	470 - 206 BC (TPQ)	ch. bois (C14)
2	1A	3	1?	194 BC - 5 AD (TPQ)	ch. bois (C14)
3	1B	1, 2	1	3e - 4e s.	céramique
4	2 (M75)	foyer (65), fosse (48)	1?	?	
5	3 (M120)			?	
6	4	4 foyer (125), démolition (124)		668 - 874 AD 660 - 820 AD (TPQ)	ch. bois (C14)
7	M46	raccard? (M47)		19e - 20e s	mobilier

Sept états d'occupation ont été identifiés : deux sont datés de la fin de l'âge du Fer (états 1 et 2), trois sont d'époque romaine (états 3 à 5), un date du Haut Moyen Âge (état 6) et un dernier est d'époque récente (état 7). Les structures mises au jour se répartissent sur quatre terrasses attestées aux différentes époques. Une voie a pu être identifiée, mais elle ne perdure pas au cours de toutes les occupations. Quatre bâtiments peuvent être restitués sur trois des terrasses. Ils n'ont pas été retrouvés sur l'intégralité de leur surface ; l'un d'eux (bât 4) ne se manifeste que par un foyer et la démolition qui le recouvre (**Fig. 8**).

Tableau synthétique des différents états d'occupation et leur datation.

³ Entre 23 et 33 millions d'années. Les mouvements des plaques conduisant à l'érection des Alpes ont débuté il y a 80 millions d'années.

⁴ Les roches plus tendres érodées par les glaciers donnent lieu à des profils moins escarpés.

⁵ M.-R. Sauter, « Préhistoire en Valais. Des origines aux temps mérovingiens », dans *Vallesia*, 5, 1950, pp. 1 – 165, p. 99, selon un renseignement de l'abbé I. Sauter (Sauter, Bulletin la Murithienne, 61, 1943/44, p. 9, n. 1).

⁶ Déborah Rosselet et Romain Andenmatten, « Chronique des recherches archéologiques dans le canton du Valais en 2018 », dans *Vallesia* 73, 2020, p.286 - 289.

⁷ Dorian Maroelli, « Chronique des recherches archéologiques dans le canton du Valais en 2019 », dans *Vallesia* 74, 2020, p.363 - 366

⁸ F. Maret, *Anniviers – Grimentz, Fouille de sauvetage. Rapport de travail*. Mars 2021. Rapport remis à l'OCA.

⁹ Pour le moment aucune découverte ne peut être datée antérieurement.

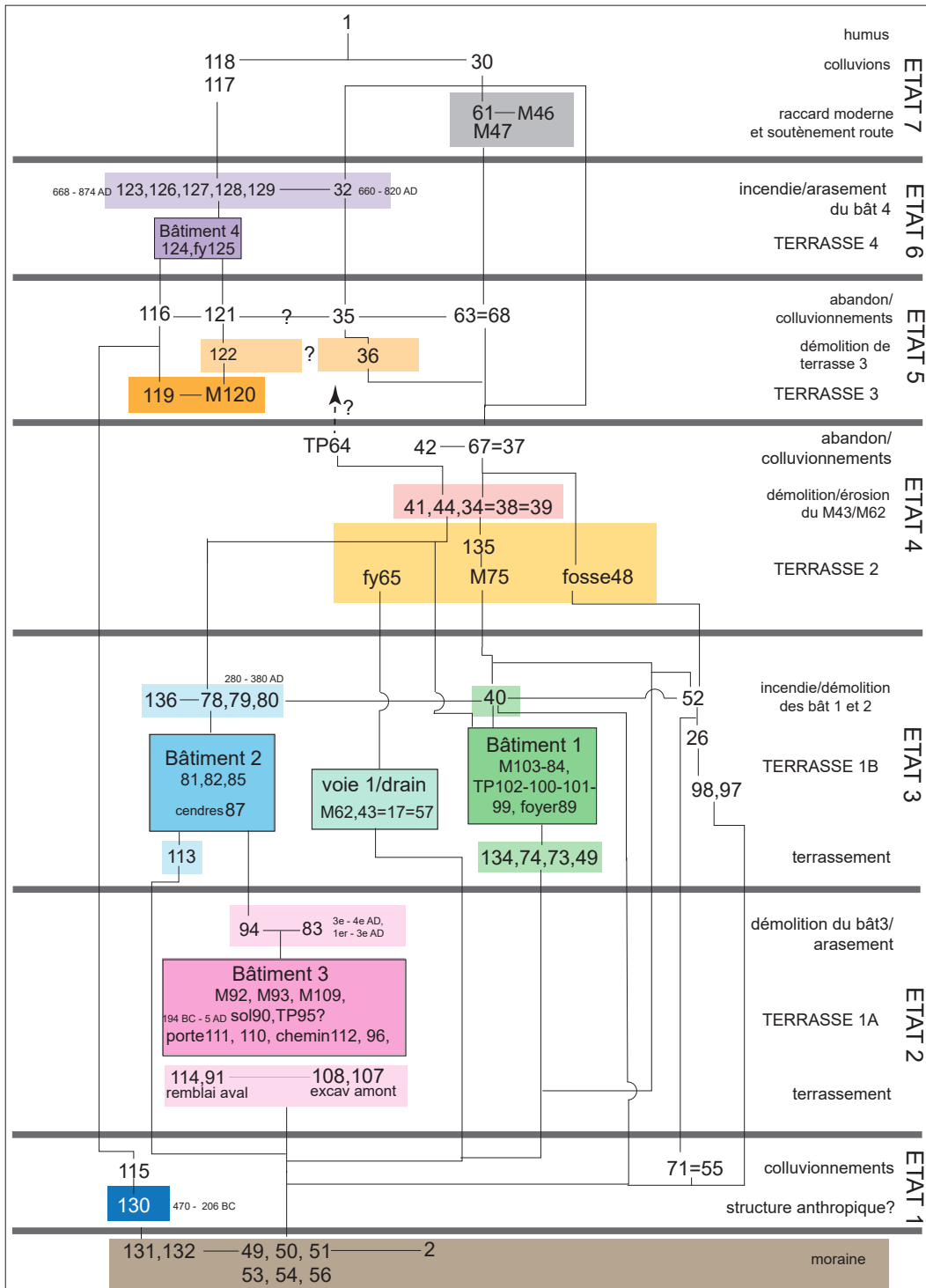


Fig. 8 – Grimentz, les Gères. Diagramme chronostratigraphique.

3.1 Le substrat morainique

La moraine qui forme la base du site est constituée principalement de pierres, de graviers, de sables et de silts jaune-beige (Fig. 9). Ces éléments se distribuent en poches, voire en strates, où l'un d'eux est en plus grande quantité que les autres. C'est pourquoi plusieurs numéros ont été attribués, distinguant les différents ensembles de matériaux morainiques (UT131, 132, UT49, 50, 51, 53, 54, 56, et UT2) documentés dans les deux tranchées amont dépourvues de vestiges (Fig. 10). Le substrat a été recouvert par des paléosols précédant la formation d'humus, eux-mêmes affectés de glissement par gravité : des colluvions (UT71, UT55), parfois grossières (UT115).



Fig. 9 – Grimetz, les Gères. Le sédiment jaune-beige consiste en la moraine formant la base des vestiges. Vue du nord.



Fig. 10 – Grimetz, les Gères. Tranchée Tr. 5. La moraine (A) est présente dans les tranchées amont effectuées lors du diagnostic. Sa forme chaotique témoigne du relief laissé par le retrait du glacier. Vue du sud-ouest.

DE LA FIN DE L'ÂGE DU FER AUX DÉBUTS DE L'ÉPOQUE ROMAINE

3.2 Etat 1 (Relevé 3)

Dans la tranchée 7, des restes témoignent d'une occupation anthropique à une époque ancienne, insérée entre la moraine et les colluvionnements. Un creux dans la surface de la moraine est observable tant dans le profil qu'en plan. D'un diamètre de 1,40 m et visible sur une profondeur de 0,20 m, la cavité (UT130) de forme indéterminée est remplie d'un sédiment fortement contaminé de charbon de bois et de rubéfaction, contenant de petites pierres (**Fig. 11 et 12**). Pour tout mobilier, elle contient un os. Aucun niveau de circulation ni aucune autre structure ne sont associés à cette zone de combustion. Cette dernière est recouverte de colluvions grossières (UT115) ; son niveau supérieur a pu subir un arasement qui a engendré la disparition de la plus grande partie du niveau d'occupation dont elle est l'unique vestige.



Fig. 11 – Grimetz, les Gères. Tranchée Tr. 7. Une zone circulaire (UT130) constituée de petites pierres et de matériaux rubéfiés et charbonneux représente une occupation remontant au début du Second âge du Fer. Vue du nord.



Fig. 12 – Grimetz, les Gères. Tranchée Tr.7. La zone à combustion (UT130) est visible sur une épaisseur 0,20 m dans le profil. Le fond de la structure est inconnu. Vue du nord.

La datation au radiocarbone du charbon de bois recueilli dans la fosse a livré une datation entre les 5^e et 3^e siècles avant J.-C.¹⁰, soit la première moitié du second âge du Fer (LaTène A – C1). Elle doit être considérée comme un *terminus post quem*.

3.3 Etat 2

3.3.1 Terrasse 1A (phase 1) : le bâtiment 3 (Relevés 4 et 10)

3.3.1.1 Les travaux préparatoires

Les restes d'un bâtiment (bât 3) en matériaux légers ont été mis au jour dans le secteur nord de la zone de fouille. A l'amont du bâtiment, des cavités d'une trentaine de centimètres dans la moraine (UT107 et 108) présentent des limites rectilignes et grossièrement alignées sur le bâtiment. Elles pourraient être associées à la construction du bâtiment 3 : la préparation de la parcelle à construire consiste en une légère excavation à l'amont et un terrassement à l'aval (UT91, 114), afin d'amoindrir la pente et réduire la hauteur des poteaux portant la façade aval (**Fig. 13**).

Aucun mur de terrasse associé à ce bâtiment n'a été retrouvé. Il n'est pas exclu que le mur de terrasse (UT62) associée à la terrasse 1B (état 3) existât déjà sur la terrasse 1A (état 2) car il est situé moins de 2 mètres à l'arrière du muret amont du bâtiment 3.

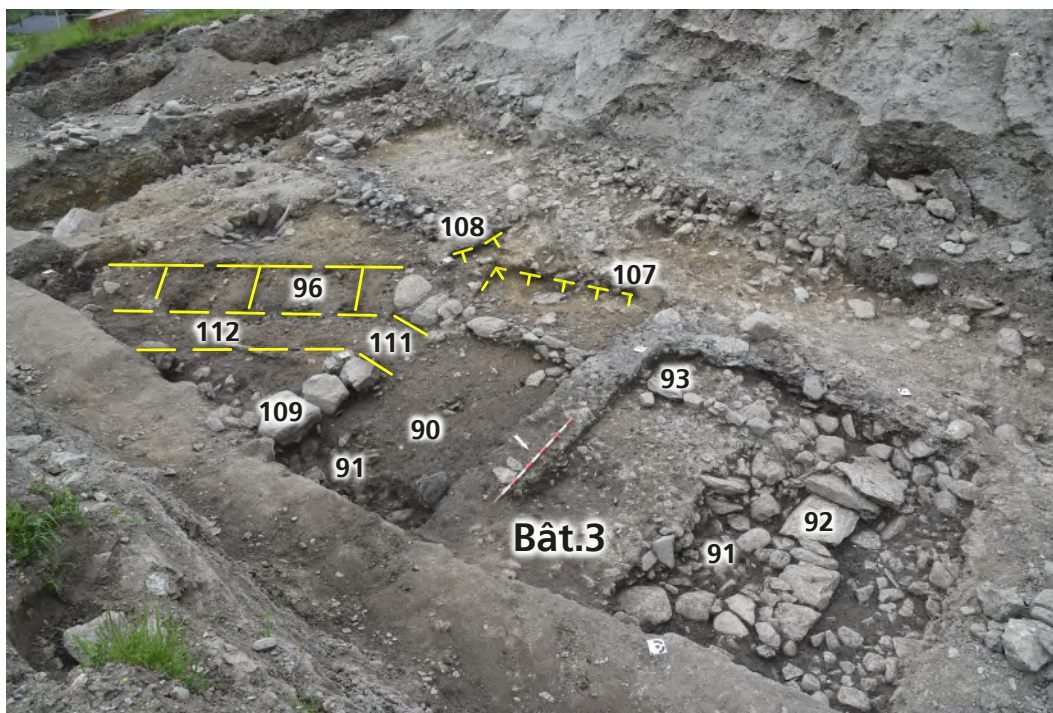


Fig. 13 – Grimentz, les Gères. Les vestiges du bâtiment 3 (Bât. 3) sont des murets de pierres qui formaient les bases des parois de bois (UT92, 93, 109). Ils sont en partie fondés sur un remblai de pierres (UT91). Un niveau de circulation (UT90) a été retrouvé, fondé lui aussi sur les pierres. La paroi orientale se situe hors des limites du chantier. La porte (UT111) se trouvait à l'extrémité ouest du muret UT109, à l'extrémité d'un chemin d'accès (UT112) taillé dans la moraine et bordé à l'amont par un talus (UT96). A l'amont du bâtiment, la moraine a été excavée (UT107 et 108) pour asseoir le solin de la paroi amont. Vue du nord-est.

3.3.1.2. La typologie, les parois et les sols

Les restes du bâtiment consistent en trois solins ou murets perpendiculaires les uns aux autres (UT92, 93, 109), constitués de pierres superposées. Ils sont conservés sur une hauteur de 0,20 à 0,30 m, leur hauteur d'origine étant inconnue. Ils forment les parois sud, ouest et nord de

¹⁰ Poz144194, 2310 ± 40 BP, 470 (95.4%) 206 BC. (OxCal v4.4.2 Bronk Ramsey (2020); r:5 Atmospheric data from Reimer et al 2020).

l'édifice et servaient vraisemblablement de soubassement à des parois de bois et/ou de torchis. La paroi orientale n'a pas été retrouvée parce qu'elle se trouve hors des limites de la fouille (**Fig. 13**).

Le bâtiment avait une largeur hors œuvre de 4,20 m. Il n'a pas été incendié, de sorte que des restes d'éléments en bois ne sont pas conservés. Les murets sont des solins ou des murs-bahuts, sur lesquels reposaient les sablières, selon la typologie établie sur le site de Gamsen¹¹. Etant donné que la hauteur d'origine des murets est inconnue, les deux typologies d'appui au sol (B2 et D1, in Gamsen 6B) sont possibles.

Les murets nord et sud (UT92 et 109), parallèles à la pente, sont conservés, respectivement, sur une longueur de 1,70 m et 2,50 m. Ils ne semblent pas se prolonger hors de la limite de fouille orientale. Etant donné la pente du terrain, la paroi orientale et les extrémités des parois nord et sud devaient être soutenues par des poteaux, de sorte que le plancher était surélevé (type IIIB, in Gamsen 6B). Un niveau d'occupation (UT90) a été mis au jour dans le secteur amont délimité par les trois parois ; il ne semble pas s'étendre plus à l'est que les parois latérales. Sa limite aval surmonte un amas de pierres (UT91, 114) qui pourrait avoir servi de terrassement préparatoire à la construction du bâtiment. Il contenait des traces organiques et charbonneuses, et quelques nodules de terre crue brûlée ; ces éléments témoigneraient de l'utilisation d'un foyer qui n'a pas été retrouvé (**Fig. 13**). Sa présence témoigne peut-être de la proximité du plancher, établi peu au-dessus du terrain à cet endroit.

Selon la typologie des bâtiments établie pour le site de Gamsen, ce type d'édifice à plancher surélevé et de ce module (env. 20 m²) serait à interpréter comme une grange. Etant donné l'hypothèse de la présence d'un foyer, il pourrait aussi être vu comme un atelier utilisant le feu.



3.3.1.3 L'accès

La porte du bâtiment a pu être localisée à l'extrémité ouest de la paroi sud : il y manque le muret de pierres sur une longueur de 0,70 m. Un trou de poteau (UT110) pourrait avoir logé un montant du chambranle de la porte. La porte se situe à l'extrémité d'un chemin d'accès (UT112), taillé dans la moraine et bordé sur son côté amont par un talus (UT96) (**Fig. 14**). L'orientation du chemin, nord-ouest/sud-est, indique probablement la présence d'une voie de circulation à l'aval du bâtiment.

Fig. 14 – Grimentz, les Gères. La porte (UT111) du bâtiment 3 se situe au bout d'un chemin d'accès (UT112) taillé dans la moraine ; un petit talus amont borde ce chemin (UT96). Vue du nord-est.

3.3.1.4 La démolition

Le bâtiment ne semble pas avoir été incendié, car aucun reste de poutre carbonisée n'a été retrouvé sur les solins. Le bâtiment semble avoir été démoli volontairement, comme semble l'indiquer l'amas de pierres (UT83) qui englobe une partie du solin sud jusqu'au-dessus du niveau supposé du plancher et la couche riches en pierres (UT94) qui recouvrent le sol présent dans le secteur amont (**Relevés 10 et 11**)

¹¹ O. Paccolat, J.-C. Moret, *L'habitat alpin de Gamsen (Valais, Suisse)*. 6B. *Analyse des structures (époque historique)*. Cahiers d'archéologie romande 172, Archaeologia Vallesiana 15, Centre Rhodanien d'Impression SA, Martigny, 2018 (Gamsen 6B).

3.3.1.5 La datation

Trois tessons d'une même cruche ont été recueillis dans le niveau d'occupation (UT90) du bâtiment. Ils donnent une fourchette chronologique entre les 1^{er} et 3^e siècles après J.-C. (AGG21-100) (**Fig. 15**). Un échantillon de charbon de bois prélevé dans le même niveau (AGG21-104) a été soumis à une analyse au radiocarbone. Il a livré une fourchette entre les 2^e et 1^{er} siècles avant J.-C. (LaTène C2, D1, D2)¹². Ces données indiquent que le bâtiment aurait été construit à la fin de l'âge du Fer ou à l'époque romaine avec du vieux bois¹³. Il aurait été utilisé jusqu'au milieu de la période romaine¹⁴.

Fig. 15 – Grimentz, les Gères. Trois tessons de cruche datés entre les 1^{er} et 3^e siècles ont été ramassés dans le niveau de circulation UT90 du bâtiment 3.



EPOQUE ROMAINE

3.4 Etat 3¹⁵

3.4.1 Terrasse 1B (phase 2) : bâtiments 1 et 2 (Bât 1, bât 2) (Relevés 5, 10, 12)

Ces deux bâtiments contigus sont aménagés avec des techniques de constructions identiques. L'un d'eux s'élève quasiment à l'emplacement du bâtiment bât 3 décrit précédemment. Un mur de gros blocs retenant un empiérement forme un drain à l'amont des bâtiments, mais soutient probablement aussi une voie de circulation.

3.4.1.1 Les travaux préparatoires à la construction des deux bâtiments

Pour le bâtiment 1, le terrain a été préparé dans le secteur amont. La moraine semble avoir été arasée, aplanie (UT49, 73), puis recouverte d'un remblai (UT134, 74). Il est possible que ces travaux préparatoires visaient l'adaptation du foyer (UT89). Celui-ci, dont le type a été choisi pour être utilisé dans une activité spécifique, devait être implanté sur un terrain incliné tout en fonctionnant avec un sol en bois horizontal, d'où le terrassement du terrain dans l'angle sud-ouest du bâtiment où devait se tenir le foyer.

Pour le bâtiment 2, le terrain a été préparé par l'arasement ou l'aplanissement des restes du bâtiment 3 antérieur. Ainsi, la paroi sud (UT109), qui devait être assez élevée en regard de la quantité de pierres (UT83) couvrant la base restée intacte du muret. Un remblai (UT94, 113) a été épandu de sorte à recouvrir les restes des solins du bâtiment.

¹² Poz144071 ; 2085 ± 30 BP ; 194 BC (95.4%) 5 AD. (OxCal v4.4.2 Bronk Ramsey (2020); r:5 Atmospheric data from Reimer et al 2020).

¹³ La récupération de bois de construction n'est certainement pas une invention de l'époque moderne.

¹⁴ A Gamsen, la durée d'utilisation des bâtiments varie de quelques décennies à quelques siècles (Gamsen 6A).

¹⁵ Entre la fin de l'état 2 et le début de l'état 3, la stratigraphie manque. Ce hiatus correspond au décapage 4 effectué à la machine visant à atteindre au plus vite les niveaux charbonneux repérés dans le fond des tranchées exploratoires. Il est possible que des vestiges de terrasses ou de bâtiments non brûlés se trouvaient dans cet intervalle.

3.4.1.2 La typologie, les parois, les sols

Le bâtiment 1 (Relevés 5, 12)

Le bâtiment 1 est localisé entre les sondages 1 et 2 et se caractérise surtout par les restes d'une poutre carbonisée (UT84) (**Fig. 16**). Non continus en raison de leur état de conservation plutôt moyen, les fragments de charbon de bois présentent une orientation sud-nord de leurs fibres. Ils reposent sur un solin (UT103) formé de pierres posées à plat, quoique toutes déplacées (**Fig. 17, 18**). Les extrémités d'origine de cette sablière ne sont pas connues. Au nord, l'extrémité coïncide avec le sondage exploratoire 2 ; elle n'a pas été observée du côté nord du sondage. Au sud, les fragments calcinés s'interrompent et semblent relayés par deux trous de poteaux (UT101 et 102) situés dans leur prolongement.

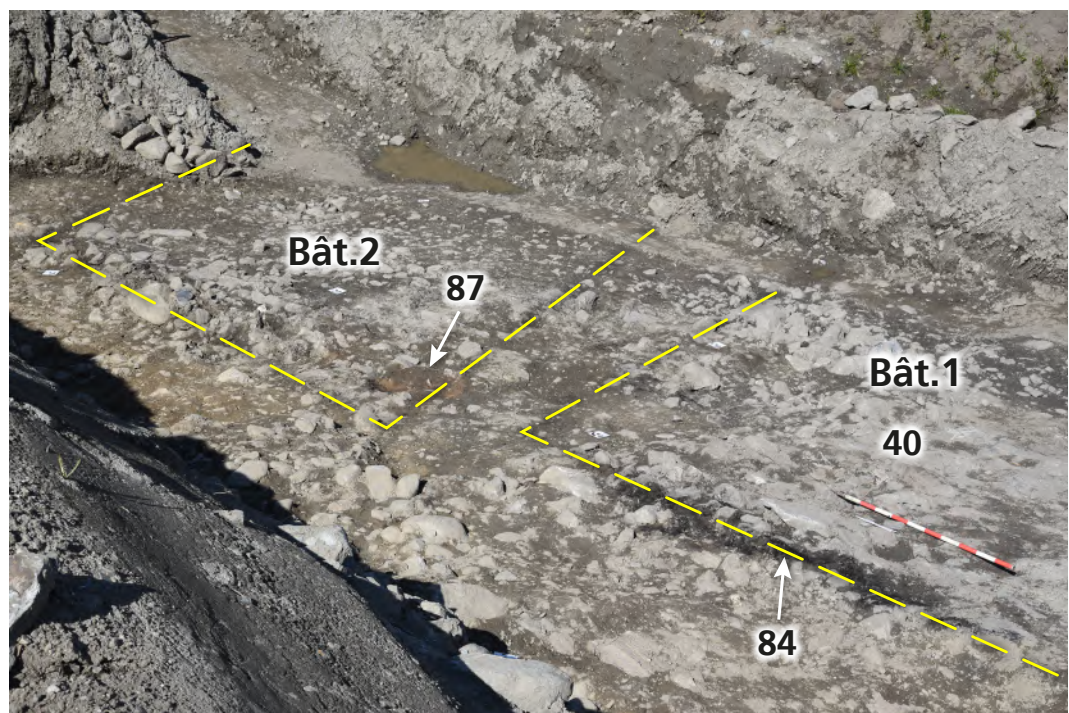


Fig. 16 – Grimentz, les Gères. Les restes d'une sablière carbonisée (UT84), un niveau de démolition composée de pierres et de sédiment charbonneux (UT40) et une poche de sédiment rubéfié (UT87) caractérisent le niveau d'apparition des bâtiments 1 et 2. Vue du sud-ouest.

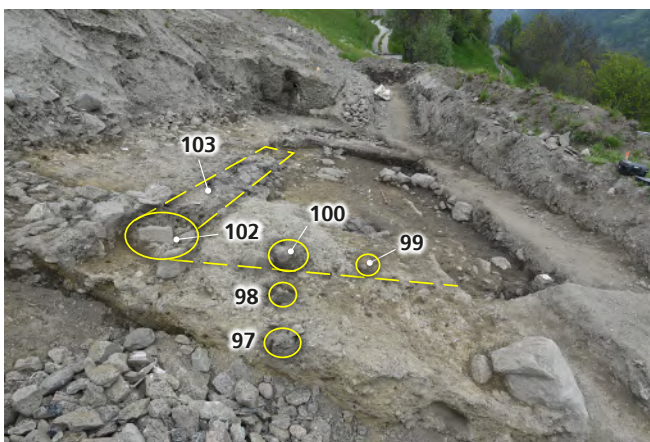


Fig. 17 – Grimentz, les Gères. La sablière amont carbonisée du bâtiment 1 repose sur un solin (UT103) dont les pierres sont toutes déplacées. Les trous de poteau UT99, 100, 102 forment les appuis de la paroi sud du bâtiment, tandis que les trous de poteau UT97, 98, 100 peuvent être les restes de la paroi d'une clôture ou d'une annexe associée au bâtiment. Vue du sud.



Fig. 18 – Grimentz, les Gères. Les pierres du solin (UT103) soutenant la sablière amont du bâtiment 1 sont déplacées. Un foyer (UT89) équipait le bâtiment. Les pierres de sa bordure orientale manquent. Vue du nord-est.

La poutre et le solin sont associés à un mur (UT62) dont il subsiste une assise de gros blocs juxtaposés sur un unique rang nord-sud (Fig. 19). Disposé le long du côté ouest de la poutre, le mur indique que les restes carbonisés sont ceux de la paroi amont du bâtiment. Celle-ci est un appui au sol de type B2 (Gamsen 6B). L'altitude d'un foyer (UT89) associé au bâtiment, mais aussi l'absence d'un niveau de marche, indiquent que l'édifice n'avait qu'une seule paroi à même le sol. Les autres étaient surélevées au-dessus du terrain par des sablières et des poteaux.

La paroi sud se manifeste par trois trous de poteaux alignés (UT99, 100, 102) qui pourraient avoir logé les poteaux porteurs (Fig. 20). Le plus gros (UT102), établi à l'intersection des parois ouest et sud, aurait ainsi accueilli un poteau cornier, offrant un indice concernant la technique de construction du bâtiment. Des traces des parois nord et est n'ont pas été retrouvées, la première coïncidant avec le sondage 2, l'autre étant probablement située hors du secteur de fouille. Selon les dimensions des bâtiments étudiés sur le site de Gamsen, la surface peut être restituée à 20 m² environ.

Les seuls indices de sol se situent dans le secteur amont, entre le foyer et la paroi ouest : étant donné les travaux d'arasement et de terrassement effectués dans ce secteur et la pente du terrain, le sol devait consister en un plancher horizontal, posé peu au-dessus du terrain du côté amont du bâtiment, et surélevé sur le reste de la surface (Fig. 20).

Un foyer (UT89) peut être associé à l'édifice. Il a une forme circulaire de 1,20 m de diamètre et est excavé dans le terrain (type 1B1, Gamsen 6B). Il est constitué de dalles de pierres, de 0,40 m de longueur maximale, posées à plat sur le fond de la fosse ou de chant sur le pourtour, contre les parois de la fosse. Les dalles manquent sur le côté oriental, arrachées par les activités humaines postérieures ou l'érosion (Fig. 18, 20, 21). Du sédiment charbonneux subsistait sur la sole. Le foyer se trouve dans le quart sud-ouest du bâtiment. Le plancher se situait vraisemblablement au niveau du sommet des dalles de la bordure.

Deux trous de poteau supplémentaires (UT97 et 98) pourraient être associés au bâtiment 1 : le niveau de leur ouverture semble similaire à celle des négatifs de la paroi sud du bâtiment. Avec le trou de poteau (UT100), ils forment un alignement presque perpendiculaire à la paroi sud qui permet de restituer une structure annexe (édicule, clôture ?) au bâtiment 1 (Fig. 17). Ces vestiges de paroi sont peut-être associés à un niveau de circulation (UT26) caractérisé par

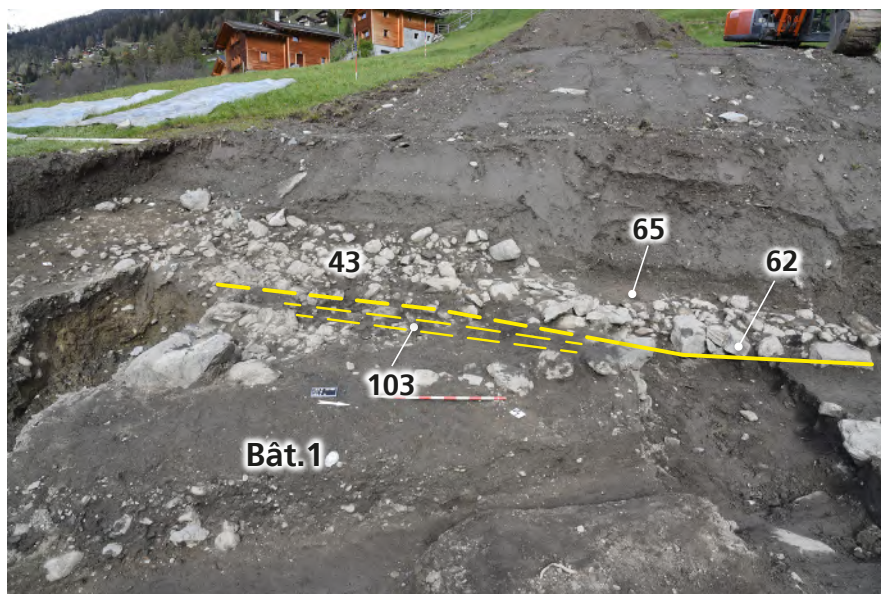


Fig. 19 – Grimentz, les Gères. La paroi amont (UT103) du bâtiment 1 (Bât. 1) est adossée à un mur de gros blocs (UT62) qui retient un empierrément (UT43). Sur ces pierres, un foyer (UT65) a été installé à une époque postérieure. Vue de l'est.

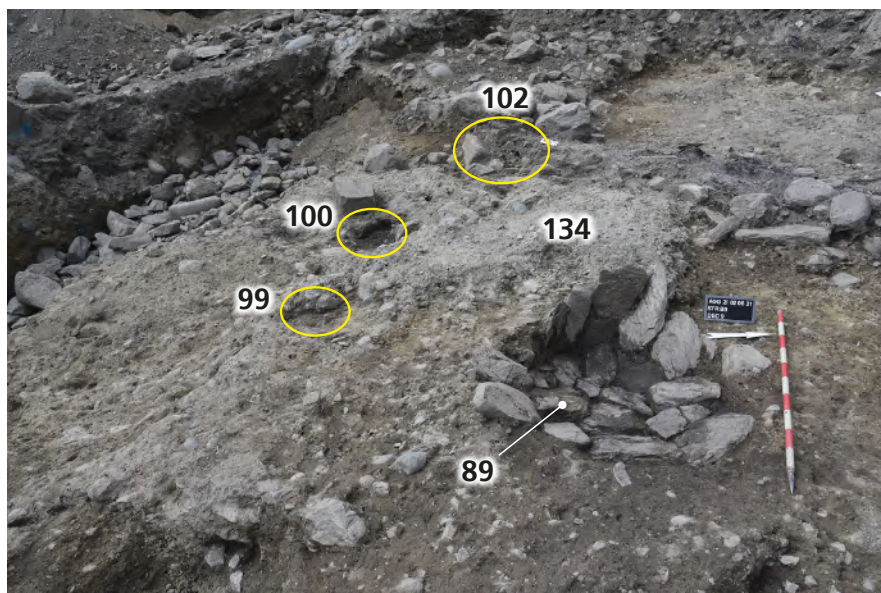


Fig. 20 – Grimentz, les Gères. La paroi sud du bâtiment 1 était soutenue par des poteaux dont les trous UT99, 100, 102 subsistent. Sous la partie amont du bâtiment 1, le terrain (ici de la moraine) a été terrassé (UT134) pour préparer la construction. Le foyer en cuvette (UT89) atteste qu'une partie du sol du bâtiment reposait sur ce terrassement. Vue du nord-est.

un peu de charbon de bois. Repéré en coupe à peu de distance au sud des trous de poteau, ce sol reposant sur le sommet de la moraine et sous la démolition du bâtiment 1, se trouve à une altitude convenable. Mais n'ayant aucun contact physique avec ceux-ci, il est impossible de les corrélés.



Fig. 21 – Grimentz, les Gères. Le fond du foyer en cuvette (UT89) est tapissé de dallettes de pierres. Ici, la paroi orientale du foyer manque. Vue de l'est.

Le bâtiment 2 (Relevés 5, 10)

La partie amont du bâtiment 2 s'élève sur un remblai essentiellement constitué de pierres (UT113, 85) provenant probablement de la démolition du bâtiment 3 antérieur. A l'instar du bâtiment 1, les restes des parois du bâtiment 2 consistent en quelques fragments de poutre carbonisés (UT81, 82), coïncidant avec des pierres plates, cassées et déplacées (**Fig. 22**). Ils se distribuent le long d'une bande presque parfaitement rectiligne de 2,30 m de longueur et 0,25 m de largeur. Ils ont une orientation nord-sud similaire à celle de la paroi amont du bâtiment 1, et sont presque situés dans le prolongement de celle du bâtiment 1 (**Fig. 23**). La structure est située un peu moins d'1 mètre à l'ouest des vestiges sous-jacents du bâtiment 3, environ 0,20 m au-dessus de sa paroi amont. Elle est parallèle à la bordure orientale de l'empierrement

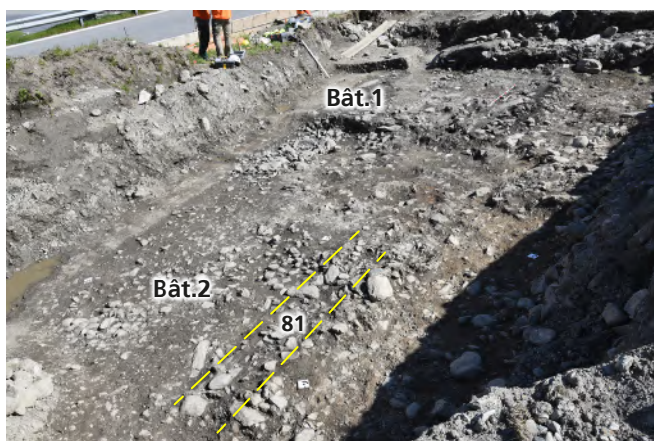


Fig. 22 – Grimentz, les Gères. La paroi amont (UT81) du bâtiment 2 (Bât. 2) est conservée sous la forme de fragments de charbon de bois et de pierres plates cassées et déplacées. Vue du nord-ouest.



Fig. 23 – Grimentz, les Gères. Les parois amont (UT84 et 81) des bâtiments 1 et 2 sont presque disposées dans le prolongement l'une de l'autre. Vue du nord-ouest.

(UT43=17=57) sis à l'ouest. A cet endroit, le mur de gros blocs (UT62) a disparu, mais sa restitution coïncide avec les restes de sablière.

La paroi nord est appuyée au sol, sans excavation. Le bâtiment n'est pas semi-enterré. En conséquence, les trois autres parois étaient surélevées pour compenser la pente. Comme dans le cas du bâtiment 1, les indices permettant la restitution des parois nord, sud et est manquent. Cette dernière se situe hors du secteur de fouille. La paroi sud semble coïncider avec le sondage 2, tandis que la paroi nord pourrait coïncider avec le sondage 3 ou se trouver plus au nord hors de la limite de la fouille. Etant donné les dimensions similaires des deux autres édifices, le même module a été restitué au bâtiment 2.

Aucune structure d'équipement intérieur n'a été retrouvée. Le sol, surélevé, n'a pas laissé de traces. Contrairement au bâtiment 1, le terrain sous-jacent n'est pas constitué par de la moraine, mais par les restes du bâtiment 3 plus ancien et arasé (**Fig. 13**). Tout au plus ces restes ont été arasés pour aplanir le terrain (UT94). Cette surface irrégulière n'est pas propice à la conservation de restes de sol ou de structures en bois s'étant affaïssés sur elle.

Une grosse lentille de sédiment charbonneux et très rubéfié (UT87) a été fouillée près de l'angle sud-ouest restitué du bâtiment 2 (**Fig. 16, 24**). D'une épaisseur de 0,05 à 0,15 m, cette couche comblait des cavités dans le sommet de la moraine. Etant donné les limites rectilignes de ces cavités et leur proximité avec les vestiges du bâtiment, elles ont été interprétées comme des excavations anthropiques. Elles ont peut-être accueilli des structures dont elles conservent les négatifs. Le sédiment brûlé a été retrouvé dans le comblement de ces excavations, mais aussi à l'intérieur de l'angle sud-ouest du bâtiment 2, sur la surface de pierres formant la planie de construction. Il pourrait être interprété comme les restes de l'incendie du bâtiment 2 ou les restes d'une structure de combustion.



Fig. 24 – Grimentz, les Gères. Poche de sédiment rubéfié (UT87), localisée dans l'angle intérieur du bâtiment 2, à l'extrémité de sa paroi nord (UT81). Vue du sud-est.

3.4.1.3 L'accès

Aucun seuil n'a été repéré dans les vestiges des parois ouest des bâtiments 1 et 2 : soit il n'y avait pas d'entrées de ce côté, soit celles-ci se trouvaient à un niveau plus élevé que celui qui est conservé.

Le mur de gros blocs (UT62) contre lequel s'élevaient les parois des deux bâtiments se prolonge au-delà des limites nord et sud de la fouille (**Relevé 5**). La hauteur d'origine de ce mur est indéterminée ; il est possible de restituer une assise supplémentaire sur la base des blocs retrouvés

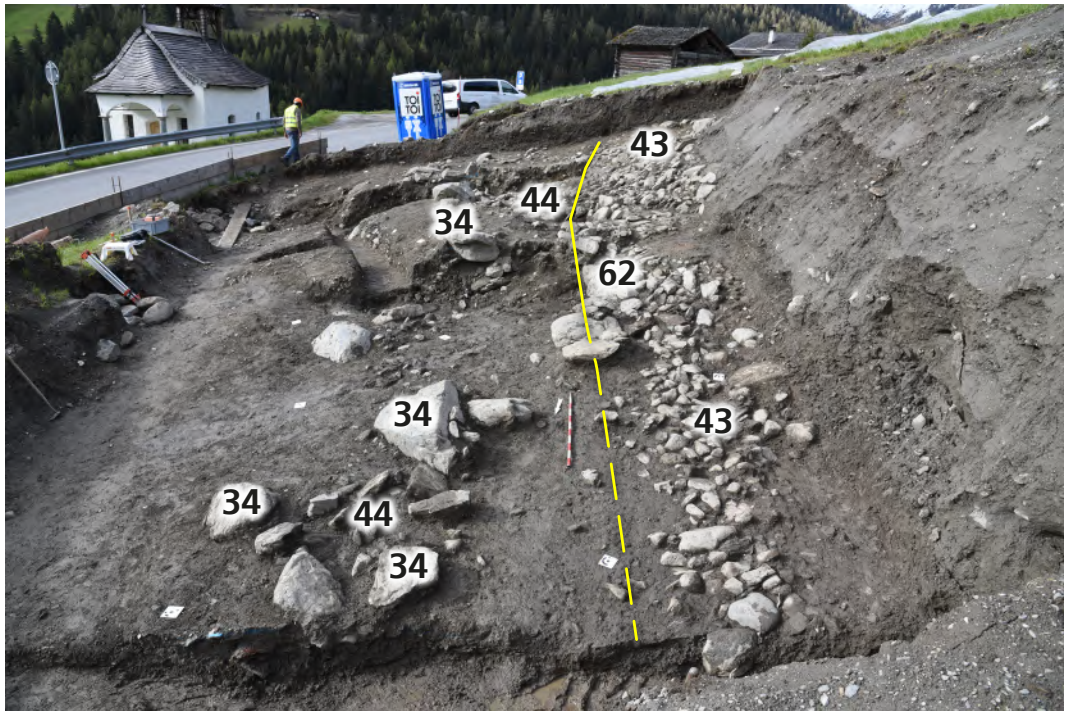


Fig. 25 – Grimentz, les Gères. Empierrement (UT43) retenu par un mur (UT62) composé de gros blocs ; le mur (UT34) et l'empierrement (UT44) ont été retrouvés en partie éboulés (UT34) dans la pente. Vue du nord.

en aval au-dessus des vestiges des bâtiments 1 et 2. Ce mur retient un empierrement (UT43) d'une largeur minimale de 2 mètres localisé à l'ouest du mur et dont le bord est indéterminé car situé au-delà de la limite de fouille (**Fig. 25**). Cet empierrement est composé d'éléments de toutes formes et de toutes dimensions en-dessous de 0,30 m. Il avait pour fonction le drainage du terrain à l'amont des bâtiments. Sa surface est conservée au même niveau que le sommet du mur qui le retient, mais il est possible qu'elle fût plus élevée en regard du nombre de pierres qui accompagnent les blocs éboulés vers l'aval.

L'empierrement, d'une largeur conséquente, ne peut pas être considéré uniquement comme un drain arrière des bâtiments. Il pourrait également servir de niveau de circulation d'une terrasse délimitée par le mur de gros blocs ou d'une chaussée (voie 1), voire les deux à la fois.

3.4.1.4 La démolition

Les bâtiments 1 et 2 ont été incendiés comme le montrent les restes carbonisés des sablières basses des parois amont. Dans le cas du bâtiment 1, la démolition est mêlée à une couche de colluvions (UT40), d'une épaisseur atteignant 0,20 à 0,25 m, fortement contaminée de charbon de bois et contenant un grand nombre de pierres de dimensions assez importantes (0,40 m) (**Fig. 16**). Elle couvre une surface équivalente à celle présumée du bâtiment. Quelques rares objets métalliques, dont une bague en bronze, et des fragments de céramique ont été recueillis dans cette couche. Au sud du bâtiment 1, une couche similaire (UT52), quoique moins contaminée de charbon de bois, pourrait être associée à la démolition de l'annexe. Elle comprend également quelques rares restes osseux, céramiques et métalliques.

Dans le cas du bâtiment 2, la démolition (UT78-79) couvre tout le bâtiment. Elle consiste en une couche de sédiment non carbonneux, brun-gris, contenant un grand nombre de pierres. De gros fragments de bois calciné ont été observés lors de la fouille, largement répartis dans la couche ; ils reflètent l'incendie qui a ravagé le bâtiment et attestent que le sédiment qui scelle le niveau du bâtiment est un mélange de colluvions et de matériaux de démolition. Un grand nombre de ferrures a été mis au jour : clés, armatures de porte, forces, crochets, outil à douille, boucles, coulures. Ces objets proviennent d'une petite zone située dans le bord sud du bâtiment. Certains sont des matériaux de construction qui pourraient appartenir à la structure

du bâtiment, d'autres sont des restes d'outils qui, peut-être, ont été utilisés ou stockés dans l'édifice et donnent un indice sur la fonction de ce dernier.

De nombreux objets céramiques ont également été découverts dans cette démolition : fragments de jattes tronconiques, de mortier, de gobelets, de coupelle, autant de récipients utilisés à l'époque romaine en milieu rural. Un certain nombre d'ossements d'animaux (culinaires ?) ont également été recueillis.

3.4.1.5 L'interprétation et la datation

Il est possible que ces deux bâtiments aient été construits en même temps puis aient été détruits tous deux lors du même incendie. Leur alignement et leur proximité (1 – 2 mètres de distance) iraient en ce sens. La grande quantité d'objets recueillis dans la démolition du bâtiment 2 tendrait vers une interprétation comme habitation ; tandis que le mobilier rare contenu dans la démolition du bâtiment 1 trahirait une fonction de grenier ou d'espace d'activités rurales. La présence d'un foyer pourrait refléter un atelier, un séchoir, un fumoir, etc....

Le mobilier recueilli dans les couches de démolition (UT52, 40, 78-79) fournit des fourchettes de temps entre les 1^e et 4^e siècles pour le bâtiment 1 et entre 280 – 380 après J.-C. pour le bâtiment 2. Ces deux édifices auraient donc existé au cours des 3^e et 4^e siècles.

3.5 Etat 4

3.5.1 Terrasse 2 (Relevés 6 et 12)

Après la démolition des deux bâtiments (bât 1 et bât 2) de la terrasse 1, un nouveau mur de terrasse (UT75) semble avoir été construit. Le terrain (UT52, UT40) a été excavé de sorte à l'installer. Ce mur n'est conservé que sur une longueur de 1 mètre et sur une unique assise. Son mauvais état de conservation est dû aux perturbations modernes et contemporaines : la base (UT47) du raccord de l'état 7 et la tranchée d'égout (UT8) qui a sensiblement le même tracé et qui l'a complètement oblitéré (**Fig. 26**).

Le mur subsiste sous la forme d'un gros bloc et de quelques pierres plus petites, situées à l'amont et servant de comblement à l'excavation autant que de drain arrière. La hauteur d'origine est indéterminée. Aucun niveau de circulation n'a été repéré, que ce soit à l'amont ou à l'aval du mur. Le sol amont devait coïncider avec la surface de la démolition du bâtiment 1.

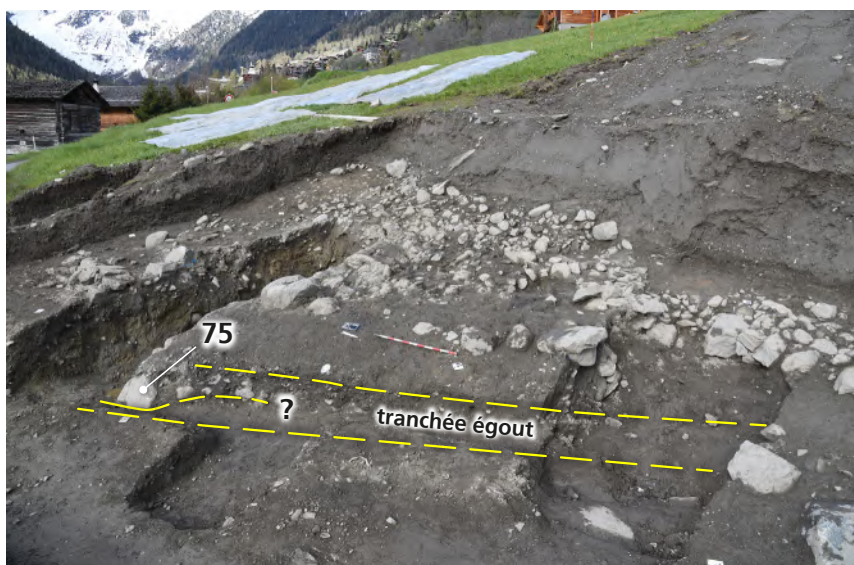


Fig. 26 – Grimentz, les Gères. Un bloc et quelques pierres (UT75) qui lui sont associées sont les restes du mur de soutènement de la terrasse 2. Ce mur a été oblitéré par une conduite d'égout moderne. Vue de l'est.

3.5.2 L'utilisation de la terrasse 2

Des structures ont été documentées dont la position stratigraphique correspond à celle du mur de terrasse. Elles semblent matérialiser un niveau d'utilisation diffus. La plus grande est une fosse (UT48), repérée en coupe dans le profil sud de la tranchée 1, à l'amont du mur de terrasse, elle a une profondeur de 0,60 m environ et une largeur de 1,50 m. Sa longueur est difficile à déterminer en plan puisque son remplissage se confond avec le sédiment environnant (UT52,

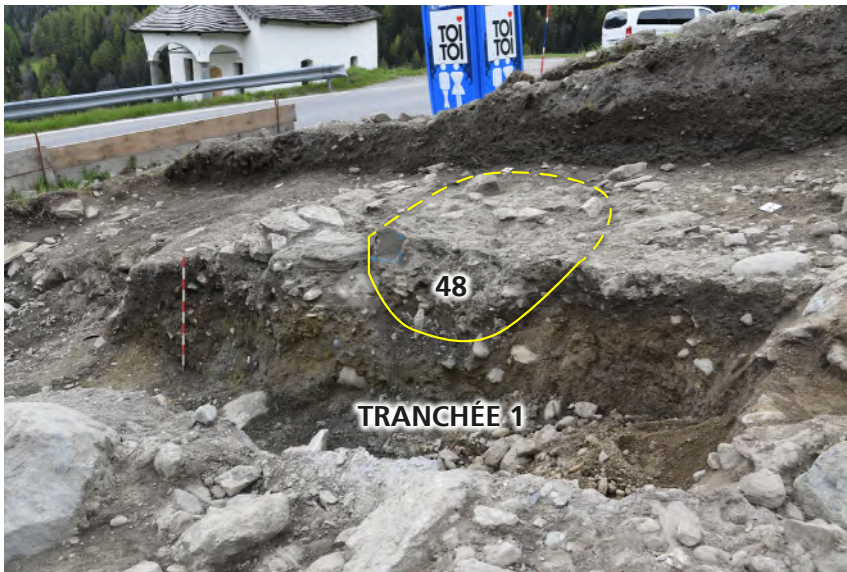


Fig. 27 – Grimentz, les Gères. La fosse (UT48) de fonction indéterminée est un vestige attribuable à la terrasse 2 de l'état 4. Vue du nord-ouest.



Fig. 28 – Grimentz, les Gères. Le foyer (UT65), aménagé sur la surface de l'empierrement UT43, après le retrait de quelques pierres afin de disposer d'une surface plane. Vue du sud.

UT44). Elle ne renferme aucun vestige permettant d'en connaître la fonction (**Fig. 27**).

Une aire de combustion (UT65) a été observée dans l'empierrement UT43 (voie ou niveau de circulation d'une terrasse ?) : des pierres ont été retirées pour ménager une surface plane accueillant le foyer. D'un diamètre de 0,80 m, celui-ci se matérialise par du sédiment rubéfié en son centre, couronné de sédiment cendreux et un peu charbonneux, conservé sur une épaisseur de 0,10 m (**Fig. 19, 28**). Il n'a pas d'aménagements particuliers (dalles de sole, bordure en pierre...). Aucun niveau de circulation pouvant lui être associé, hormis l'empierrement (UT43), n'a été mis en évidence dans les environs immédiats.

La présence d'un foyer sur l'empierrement dominant la terrasse 1 sur son côté ouest témoigne d'une part que cet empierrement existait encore lors de l'état 4, et d'autre part que sa fonction avait changé. De surface drainante et niveau de circulation, il était passé à une aire d'activités domestiques. Le niveau de terrassement riche en gravillons (UT135), pourrait avoir contribué à niveler la surface, volontairement ou non. Un trou de poteau (UT64) pourrait être associé à cette terrasse, à défaut de pouvoir être attribué à une occupation plus récente à cet emplacement. Toutefois, les trous de poteaux sont souvent des restes isolés d'occupations ponctuelles ; leur existence ne trahit pas leur fonction. Le trou UT64 peut être plus récent que la terrasse 2 (état 4).

Pour corroborer l'hypothèse de l'évolution de la terrasse vers une fonction moins active, des gros blocs (UT34=38=39) ont été retrouvés formant une ligne discontinue sur la terrasse 2 à une distance régulière de 2 mètres en aval du mur de soutènement (UT62) de la voie d'accès aux bâtiments 1 et 2. Associées aux blocs, des pierres de dimensions plus petites (UT44) jonchent la surface entre ceux-ci et le mur de soutènement. Ces dépôts pourraient résulter de l'abandon et de la ruine de l'ancienne voie de circulation (**Fig. 25**).

La datation de ces vestiges peu spectaculaires est indéterminée. Un fragment de fond d'un pichet (CRA) daté des 3^e et 4^e siècles a été recueilli parmi les pierres (UT44) appartenant à la démolition de l'empierrement UT44. Cette découverte fournit un *terminus post quem* à la ruine de l'état 4

3.5.3 L'abandon

Après la ruine des murs de terrasses, l'abandon du secteur est marqué par des colluvionnements. Ceux-ci consistent en des sédiments humiques (UT42, UT67=37) et fins. Ces couches accumulées naturellement les unes sur les autres finissent par sceller les vestiges et donner une inclinaison plus grande au terrain à l'aplomb des anciennes occupations.

3.6 Etat 5

3.6.1 Terrasse 3 (Relevés 7 et 13)

Le secteur des terrasses 1 et 2 étant complètement scellé par les colluvions, d'autres terrasses lui succèdent juste à l'amont.

La terrasse 3 a été repérée dans la tranchée pratiquée à l'amont de la zone fouillée (tranchée 7). Elle est matérialisée par une couche de sédiment contenant un grand nombre de pierres sans ordre (UT119). Elle a été observée sur une longueur de 3 mètres et une profondeur de 0,40 m dans le bas du profil oriental de la tranchée. Elle semble se trouver également dans le profil opposé, mais celui-ci était largement perturbé par les travaux d'excavation lors de l'intervention archéologique, d'où une incertitude. Sa surface est presque horizontale. A son extrémité sud, elle plonge dans le fond de la tranchée : elle a peut-être été érodée par le passage ponctuel d'un chenal. A son extrémité nord, elle est délimitée par quelques blocs atteignant des dimensions de 0,50 m, superposés mais versés vers l'aval (UT120) (**Fig. 29**). Ces blocs pourraient être les vestiges d'un mur de terrasse (terrasse 3). Toutefois, étant la seule occurrence de ce mur, l'orientation de celui-ci est indéterminée. Le choix de le dessiner selon un axe est – ouest répond seulement à la logique de la pente. Il faut comprendre cette orientation en tenant compte d'une marge d'erreur de $\pm 45^\circ$.

Aucun moyen de dater cet état n'a été recueilli lors de l'intervention.



Fig. 29 – Grimentz, les Gères. Tranchée 7 (Tr. 7). Le bord d'une terrasse est visible dans le profil oriental de la tranchée : un mur de soutènement (UT120) d'orientation incertaine et le remblai de terrassement (UT119) apparaissent dans le fond de la tranchée. Vue du nord-ouest.

3.6.2 L'abandon de la terrasse 3

Aucune structure n'a été découverte associée à cette terrasse. En revanche, parmi les couches de colluvions colmatant les terrasses aval du côté oriental, il s'en trouve une plus riche en pierres (UT36). Elle présente le double pendage du terrain actuel, vers le nord et vers l'est. La restitution sur la coupe (**Relevé 11**) de cette couche et du remblai de la terrasse 3 permet de les mettre en relation l'un avec l'autre : le bord oriental de la terrasse a été érodé par les mouvements de terrain dus à la gravité, le remblai a glissé vers l'aval, au-dessus des colluvions scellant les terrasses antérieures. Le même phénomène semble s'être produit du côté nord ; le sédiment lessivé de la terrasse (UT122) est visible ici au pied des blocs du mur (**Fig. 29**). Après l'érosion de la terrasse, le secteur a été colmaté par un nouvel épisode de colluvionnements (UT116, 121, 35, 63=68). Ceux-ci atteignent une épaisseur de 0,60 m au-dessus de la terrasse 3.

HAUT MOYEN AGE

3.7 Etat 6

3.7.1 Terrasse 4 (Relevés 8,11, 13)

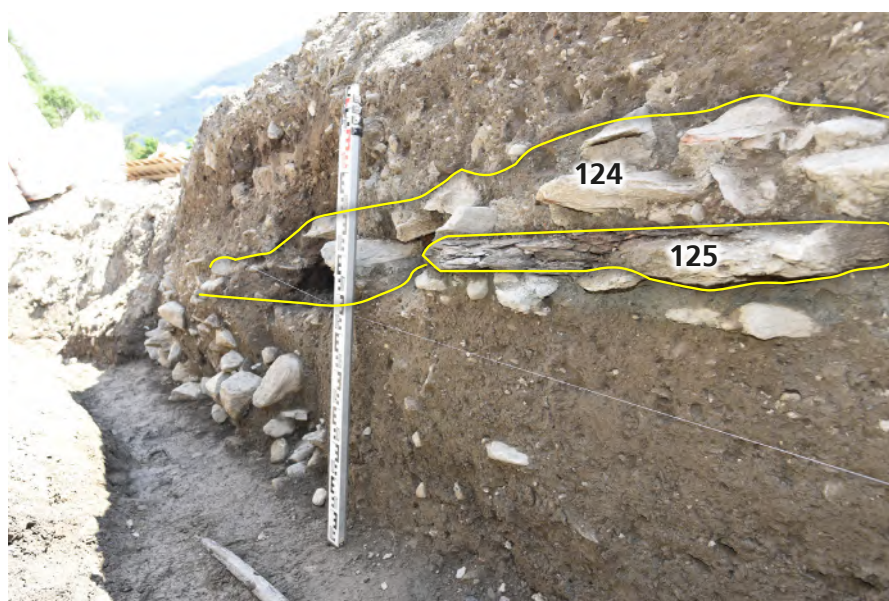


Fig. 30 – Grimentz, les Gères. Un foyer (UT125) dont le seul reste est une dalle posée à plat sur quelques petites pierres et du sédiment qui a viré au gris sous l'effet de la chaleur, et une couche de démolition (UT124) constituée de pierre et de sédiment brûlé gris ou orangé, sont les seuls indices à l'existence d'un bâtiment 4 établi sur une terrasse 4. Vue du sud.

Une nouvelle terrasse est aménagée sur les colluvions colmatant la terrasse 3. A l'instar du double pendage de la terrasse 3, les couches caractérisant cet état 5 ont un pendage nord et est. A l'extrémité nord de la démolition (UT124), le pendage se fait plus prononcé sous le coup de l'érosion : il est possible qu'un ruisseau dévalait la pente au nord et créait ainsi un appel au vide.

Les restes d'un foyer et d'un niveau de démolition brûlée sont les seuls vestiges de l'occupation de la terrasse 4 (**Fig. 30**). Ils semblent caractériser les restes d'une maison (bâtiment 4). Le foyer (UT125) est une dalle de pierre posée à plat repérée dans le profil de la tranchée (tranchée 7), environ 0,60 m sous le niveau de marche du terrain actuel.

Cette position, proche de la surface

du terrain indique que le bâtiment était probablement semi-enterré : sa paroi amont devait être appuyée au sol sur une surface aménagée par l'excavation du terrain. Sa paroi aval était également appuyée au sol, soit sur un remblai qui formait une petite avancée de terrain dans la pente, soit sur la surface de la pente. Des restes de ces aménagements n'ont pas été retrouvés, mais ils sont supposés ainsi par la logique de la construction de pente.

Comme la dalle de foyer est légèrement inclinée selon le même pendage que les couches, elle n'est peut-être pas en place mais légèrement déplacée sous le coup de l'érosion. Des cendres grises se trouvent sous la dalle, mais aussi au-dessus où elles sont mélangées à de petites pierres et à de la terre rubéfiée. Aucune bordure de pierres dressées de chant ne semble l'entourer, comme il conviendrait pour un foyer de ce type.

L'érosion a attiré les couches et les vestiges vers un talweg nord. Le bord (M120) de la terrasse 3 antérieure a été mis à nu, les colluvions le couvrant et la démolition du bâtiment 4 ont été attirées à leur tour vers le talweg. Les éléments des couches ont été triés par l'eau et déposés en aval par granoclassement. Ainsi se sont formées une couche riche en charbon de bois (UT123), puis deux couches contenant des pierres (UT128, UT129), mais dépourvues de cendres et sédiment rubéfié, dans le prolongement nord de la démolition (UT124) du bâtiment.

Du côté aval oriental, un niveau charbonneux (UT32) a été repéré dans les profils des sondages exploratoires 2 et 3 (**Relevés 11, 13**). D'un pendage équivalent à celui des colluvions sous-jacents (UT35) ou superposés (UT30), son extrémité amont pointe exactement vers le niveau de démolition du bâtiment 4 sur la coupe restituée (**Relevé 11, Fig. 31**).



Fig. 31 – Grimentz, les Gères. Tranchée 2. Le niveau charbonneux noir (UT32) est le lessivage d'une occupation datée du Haut Moyen Âge et repéré dans la tranchée 7 excavée à l'amont de celle-ci. Vue de l'est.

3.7.2 La datation de la terrasse 4

N'ayant été investiguée que par le nettoyage et la documentation du profil est de la tranchée 7, l'occupation de la terrasse 4 n'a pas livré de matériel. Seules des datations au radiocarbone ont été effectuées : deux échantillons ont été prélevés, l'un dans le niveau charbonneux (UT123) déposé après lessivage du niveau d'occupation de la terrasse 4 en contrebas de celui-ci, l'autre dans la couche charbonneuse (UT32) déposée à l'aval du côté oriental. Toutes deux ont livré la même fourchette chronologique au Haut Moyen Âge¹⁶.

3.8 Etat 7

La zone de fouille ne contient pas de vestiges postérieurs au Haut Moyen Âge jusqu'à l'apparition d'un édifice utilisé jusqu'à récemment selon le mobilier qui y a été découvert (**Relevé 9**).

De cet édifice, vraisemblablement une grange ou une écurie, il subsiste un tronçon de mur nord-sud en pierre sèche (M47) repéré sur une longueur de près de 4 mètres de part et d'autre du sondage 1 (**Fig. 32**). Il est conservé sur une hauteur de 0,60 m et a une épaisseur de 0,60 – 0,70 m. Il est monté contre terre sur son côté ouest et sa face est se présente comme deux marches d'escalier superposées. Il est en grande partie perturbé par la conduite d'égout moderne (tube en pvc orange) qui traverse la parcelle fouillée du nord-ouest au



Fig. 32 – Grimentz, les Gères. Ce reste de mur (M47) pourrait être la paroi aval d'un raccard encore en élévation en 1935. Vue du sud-est.

¹⁶ UT123 : Poz144072 ; 1285 ± 30 BP ; 668 – 874 AD (95.4%). (OxCal v4.4.2 Bronk Ramsey (2020); r:5
UT32: Poz144070 ; 1260 ± 30 BP ; 660 – 820 AD (95.4%). (OxCal v4.4.2 Bronk Ramsey (2020); r:5



Fig. 33 – Grimentz, les Gères. Tranchée 1 (Tr. 1). Le mur M46, parementé du côté aval, monté contre terre sur sa face amont, pourrait avoir été construit lors de l'aménagement de la route actuelle au début du 20^e siècle, en tant que mur de soutènement. Vue du sud.

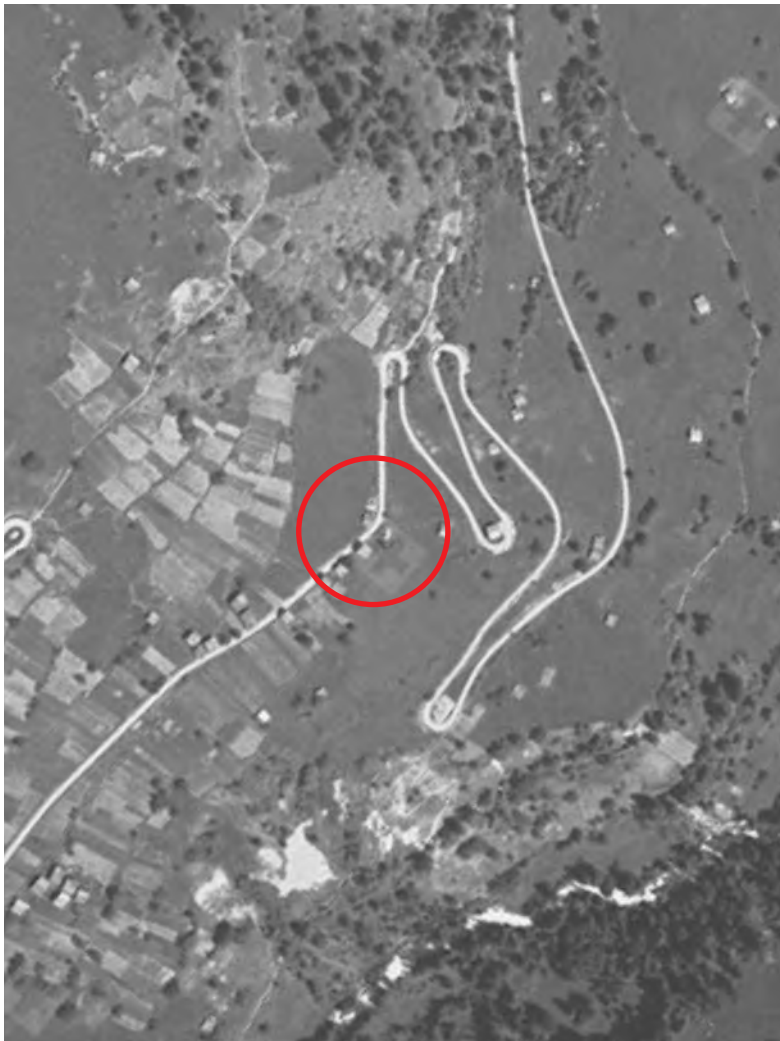


Fig. 36 – Photo aérienne de 1935. Deux bâtiments subsistent à l'ouest de la route. L'un d'eux correspond au reste du mur M47. ©Swisstopo, consulté en 2022.

sud-est. Au pied de la face orientale du mur, une couche de sédiment (UT45) contenait un grand nombre de matériaux modernes (début 20^e siècle) : fragment de flacon rectangulaire brun, fragments de verre de vitre côtelés, bouchon en plastique de tube de produit pour animaux de rente, clous en fer modernes...). A part cette occurrence, aucun niveau de circulation ne peut être associé à ce mur.

Un second mur (M46) en pierre sèche presque parallèle au premier (M47) est présent dans les deux faces du même sondage, 3,50 m en aval. D'une construction légèrement différente, il est conservé sur une hauteur de 0,80 m et a une épaisseur de 1,20 m, et son parement oriental est vertical et constitué de gros blocs plats superposés (**Fig. 33**). Il est construit contre terre sur sa face ouest sur toute la hauteur conservée. Aucun niveau de marche ne peut lui être associé. A la base du mur, du côté oriental, aucune limite n'est visible entre les colluvions antérieures sur lesquelles le mur est construit et les colluvions postérieures appuyées contre le parement.

Étant donné l'absence d'indices, il est impossible d'associer les deux murs comme parties d'un unique bâtiment, en faisant de l'un la paroi aval et l'autre la paroi amont. Étant donné sa proximité avec la route actuelle, construite au début du 20^e siècle, le mur aval (M46) pourrait être interprété comme soutènement de celle-ci. Quant au mur (M47), il était peut-être la paroi aval d'un bâtiment.

Avant l'aménagement de la route, l'endroit était occupé par plusieurs bâtiments groupés autour de la chapelle St-Théodule, un hameau ou un groupe de raccards (**Fig. 34**). La plupart ont été détruits lors de la construction de la route actuelle (**Fig. 35**). Deux bâtiments semblent avoir été épargnés et sont situés sur le côté ouest de la nouvelle route (**Fig. 36**); l'un d'eux pourrait correspondre au mur M47, seule vestige conservé de cette bâtisse après sa destruction à la fin des années 1960 (**Fig. 37**).

3.9 Evolution du site

Le site de Gères a été occupé dès la fin de l'âge du Fer. Un indice d'une occupation plus ancienne (UT130) a été repéré dans la tranchée 7 (état 1), mais il est assez ténu pour ne pas pouvoir être interprété plus avant. Il n'est

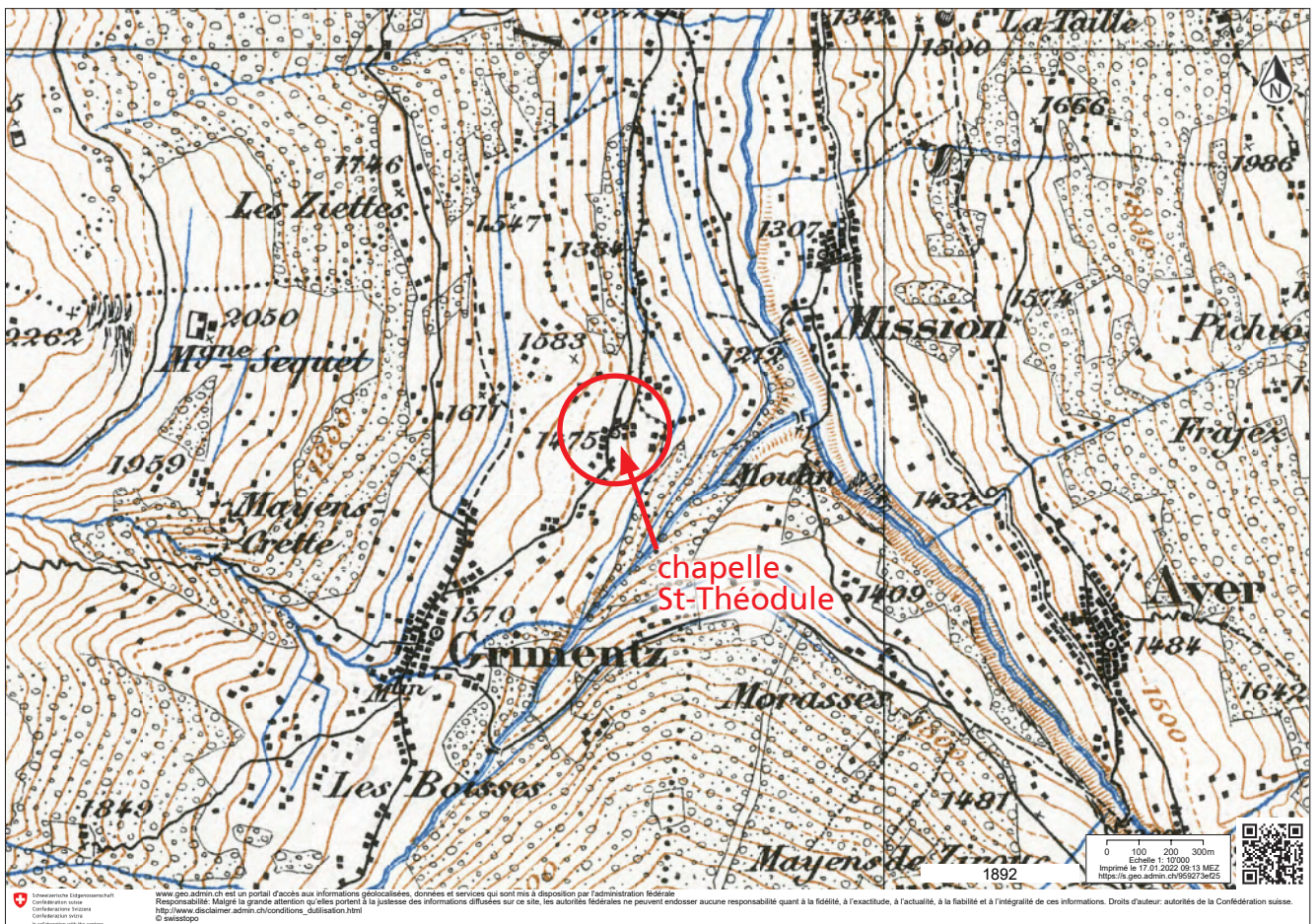


Fig. 34 – Grimentz, les Gères. Carte topographique de 1892. Dans le cercle rouge, se trouve un groupe de bâtiments autour de la chapelle St-Théodule. L'un d'eux pourrait correspondre au vestige du mur M47. ©Swisstopo, consulté en 2022.

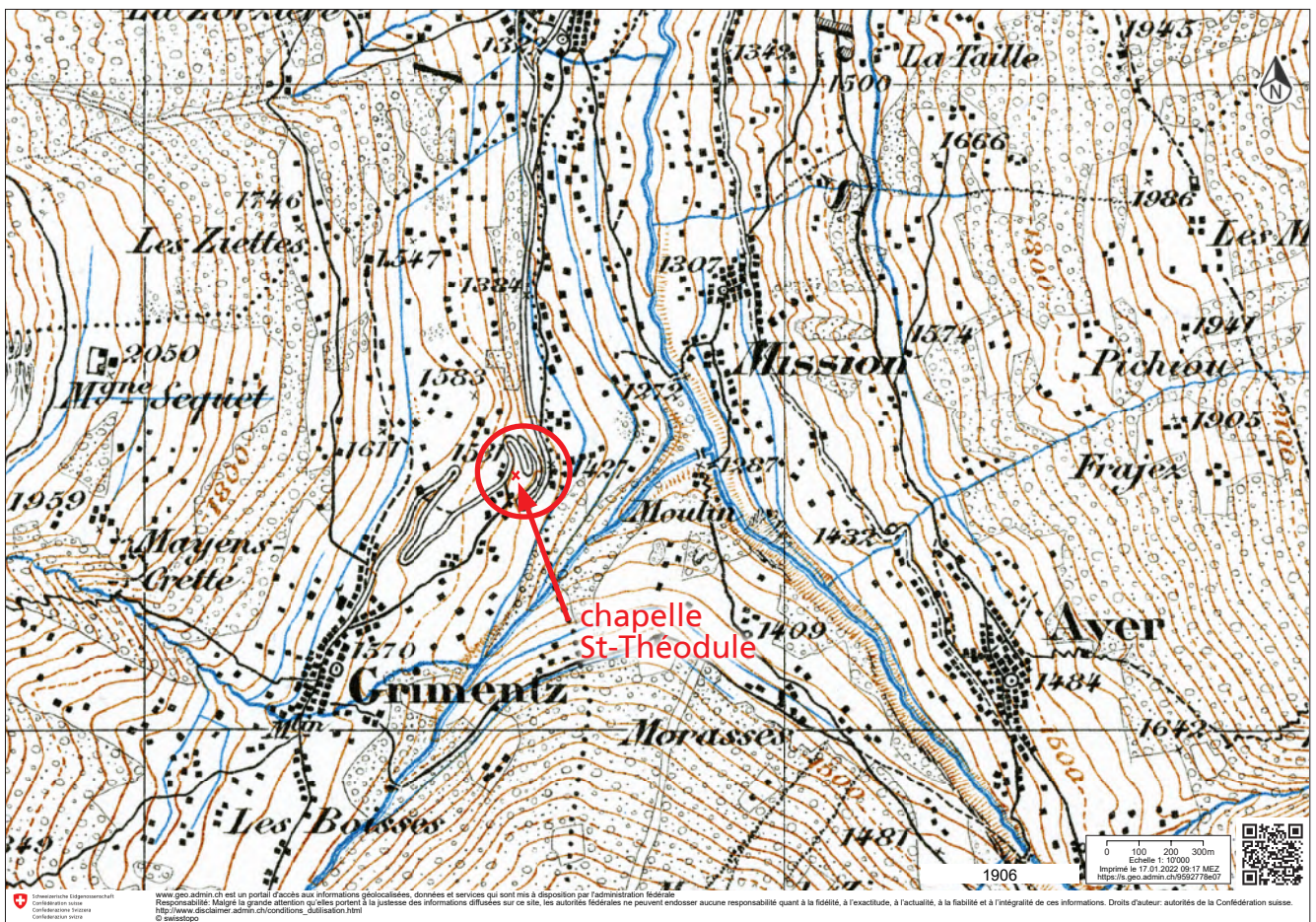


Fig. 35 – Grimentz, les Gères. Carte topographique de 1906. Dans le cercle rouge, la plupart des bâtiments du hameau ont été remplacés par la route actuelle. ©Swisstopo, consulté en 2022.

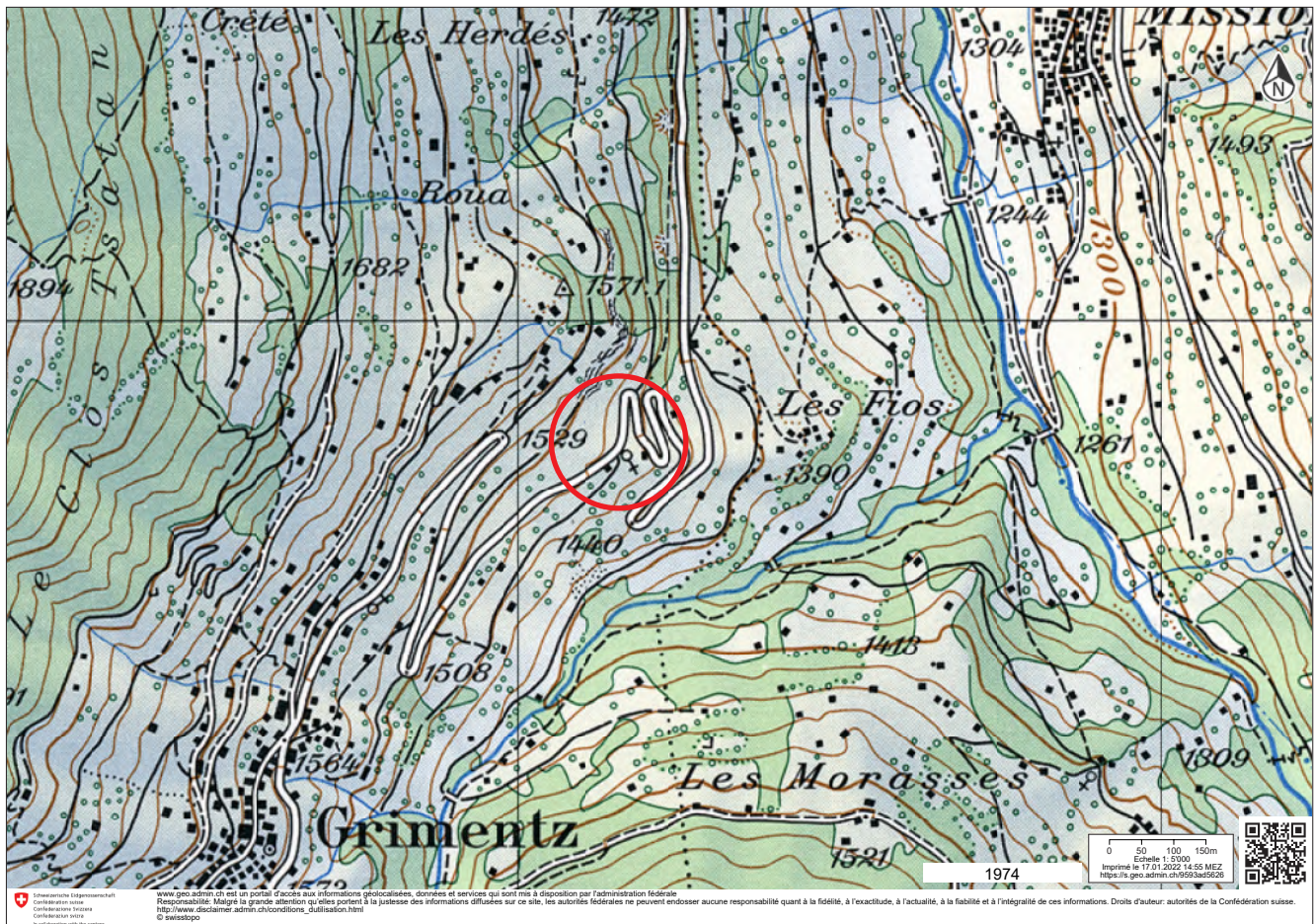


Fig. 37 – Grimentz, les Gères. Carte topographique de 1974. Les derniers bâtiments près de la chapelle ont disparu à la fin des années 1960.
©Swisstopo, consulté en 2022.

pas possible de déterminer s'il peut être mis en relation avec un mur de terrasse ou une voie d'accès.

De l'état 2 à l'état 5, l'habitat des Gères a évolué de l'aval vers l'amont. Son extension aval et latérale n'est pas connue. Mais la découverte en 2020, à une distance d'environ 125 m au sud à la même altitude, d'un habitat rural du Moyen Âge fournit un indice : l'endroit a été occupé en continu au moins de l'âge du Fer au Moyen Âge, voire jusqu'à nos jours. La densité de l'occupation en revanche est indéterminée et probablement variable d'une époque à l'autre. Une voie semble pouvoir être identifiée à l'amont de la terrasse 1. Elle se situe dans le prolongement du chemin forestier actuel reliant les Gères à St-Jean. Cette partie du versant est sillonnée d'un certain nombre de chemins perpendiculaires à la pente entre Grimentz et St-Jean (Fig. 5). L'emplacement de la voie repérée à l'époque romaine entre donc dans le schéma des voies de circulations montagnardes, à flanc de versant.

La voie a été abandonnée avec l'abandon de la terrasse 2. Toutes deux ont été colmatées par des colluvions. Il est possible qu'une période d'abandon du site s'ensuive. Entre la fin du 7^e siècle et le début du 9^e siècle, un bâtiment semble s'élever sur la surface des colluvions. Aucun autre vestige n'a été repéré (mur de terrasse, voie, bâtiment voisin...) pouvant lui être associé. Il n'est donc pas possible de voir cette occupation dans le cadre plus large d'une agglomération.

4 LE MOBILIER

Le mobilier recueilli lors de cette fouille provient pour la plus grande partie des niveaux de démolition des bâtiments 1 à 3 et des rares niveaux d'utilisation.

4.1 La céramique

Environ 70 tessons ont été découverts, appartenant à environ 25 vases différents (NMI). Appartenant principalement à des lots de céramique commune, ils fournissent un *terminus post quem* aux 3^e – 4^e siècles pour la dernière occupation de la terrasse 1. Des tessons résiduels dans ces niveaux se rapportent à la période protohistorique : jatte carénée GFI datant de La Tène C – La Tène D (AGG21-05), pot GNT¹⁷ daté de Hallstatt- La Tène (AGG21-40, AGG21-100), un fragment de GNT en pâte italique à micas argentés datant de La Tène (AGG21-52). Ils témoignent de la longue durée de l'établissement des Gères.

Dans le niveau de démolition des bâtiments 1 et 2 (UT40 et UT78), la datation de la céramique donne une fourchette comprise entre 280 et 380 AD (**Fig. 38**) :

- deux tessons de céramique sigillée ont été ramassés ; ils appartiennent à la même coupelle Drag. 33 (AGG21-69/1 et AGG21-74)¹⁸.
- un certain nombre de fragments de CRA¹⁹ sont apparus, dont : Lamb. 4/36 (AGG21-69/2), Drag. 43 (AGG21-69/3), une jatte et des gobelets.
- Deux fragments d'un mortier à collerette (AGG21-69/4).
- Un lot de CCL²⁰ : jatte et autres plat et couvercle (AGG21-69/5 à 9).



Fig. 38 – Grimentz, les Gères. Lot de fragments de céramique (AGG21-69) recueilli dans la démolition (UT79) couvrant l'abandon du bâtiment 2. Leur datation est comprise entre 280 et 380 après J.-C.

4.2 Le mobilier métallique

Un grand nombre d'objets métalliques, la majorité en fer, a été mis au jour sur le site. Ils proviennent quasiment tous de la démolition aplanie du bâtiment 2 (UT78-79), d'une petite zone de quelques mètres carrés dans le quart sud-ouest de l'édifice. Ils consistent en outils ou fragments d'outils, boucles, crochets, ferrures de porte... (**Fig. 39**). Au même endroit, des

¹⁷ Grossier non tourné.

¹⁸ Retrouvés dans deux couches de remblais d'apparence similaire superposées l'une à l'autre, d'où possibilité de mélanges lors de la fouille.

¹⁹ Céramique à revêtement argileux.

²⁰ Céramique culinaire à pâte claire



Fig. 39 – Grimentz, les Gères. Quelques objets en fer mis au jour dans la démolition du bâtiment 2.



Fig. 40 – Grimentz, les Gères. Bague en bronze découverte dans la démolition du bâtiment 1.

amas de coulures de métal en fusion (plomb ou étain) ont été mis au jour. Ils pourraient refléter une activité métallurgique ou un incendie assez intense pour amener du plomb ou de l'étain à son point de fusion.

Dans la démolition du bâtiment 1 (UT40) une bague en bronze a été découverte (Fig. 40), ainsi qu'une monnaie d'époque romaine²¹.

4.3 Les objets en pierre

Deux fragments de vases en pierre ollaire ont été mis au jour, dans des remblais postérieurs à l'état 3. Ils témoignent de l'utilisation de ce type de vases lors des occupations antérieures. Une meule entière (AGG21-20) a été retrouvée lors du décapage 4 effectué par la pelleteuse. Elle se trouvait vraisemblablement dans la démolition (UT78-79) colmatant le bâtiment 2 (Fig. 41). Il n'est pas possible de déterminer si cette meule provient du bâtiment 2 lui-même. Mais étant donné son poids, elle n'a pas été apportée de loin et témoigne de l'exploitation de la force de l'eau dans les environs et, donc, de la proximité d'un cours d'eau. Cette déduction rejoint celle qui est suggérée par l'érosion du côté nord du site, observée dans la tranchée 7.



Fig. 41 – Grimentz, les Gères. Meule en pierre ayant été mise au jour lors du décapage à la pelleteuse des colluvions scellant la démolition du bâtiment 2.

²¹ La monnaie ayant été découverte lors du diagnostic de la tranchée 2 par l'OCA (R. Andenmatten) et conservée en vue d'être restaurée, elle n'a pas jamais été observée par nos soins.

5 CONCLUSION

Le site des Gères confirme que le versant de Grimentz a été occupé au moins dès l'âge du Fer et jusqu'à nos jours pratiquement sans discontinuité (**Relevé 14**).

Sa situation dégagée au confluent de deux vallées lui offre une exposition maximale au soleil. L'approvisionnement en eau est optimal avec la présence de deux cours d'eau en fond de vallée, mais aussi l'existence probable d'un torrent courant à proximité du côté nord et la possibilité d'amener de l'eau grâce à un bisse.

L'accès est assuré, comme aujourd'hui, par des chemins grimpant en pente douce à flanc de versant.

La question de savoir si cet habitat est permanent ou saisonnier (un « mayen ») ne peut pas être résolue à la suite de ces fouilles d'urgence menées sur une si petite surface. La présence de tombes aménagées (tumulus) à proximité pourrait fournir un élément de réponse : prépare-t-on de telles sépultures dans un endroit fréquenté quelques mois par année ?

Au sud-est de la parcelle explorée en 2021, la petite chapelle St-Théodule est attestée dès le 13^e siècle²². Sa construction est peut-être antérieure (**Fig. 6**). Son apparence actuelle remonte au début du 18^e siècle, date à laquelle elle a été reconstruite, et à 1948, année de sa dernière rénovation. La présence, à cet endroit, d'une chapelle mentionnée tôt dans les sources reflète peut-être l'existence d'un hameau à proximité. Hormis le raccard et la route, aucun vestige postérieur au Haut Moyen Âge n'a été repéré dans le secteur fouillé en 2021, mais d'autres bâtiments du Moyen Âge sont peut-être encore à découvrir alentour. Les vestiges du 14^e s. repérés en 2020 un peu plus de 100 m au sud pourraient être attribués à cette « agglomération ». En outre, le terrain situé en contrebas de la chapelle n'a jamais fait l'objet d'investigations, d'autres édifices pourraient s'y trouver, qui pourraient également être groupés autour de la chapelle.

Par ailleurs, il n'est pas impossible que cette chapelle fût un établissement plus grand et plus important au Moyen Âge, sous la forme d'une petite église. Il serait alors dans l'ordre des choses de voir une agglomération groupée autour d'elle. Cette hypothèse est corroborée par le fait que l'église actuelle de Grimentz, également dédiée à St-Théodule, a été construite en 1830 sur une terrasse aménagée en bordure de village. G. Cassina y verrait le remplacement de la chapelle du bas par une église plus centrée dans le village de Grimentz. Peut-être devrait-on y voir également l'indice du déplacement d'un ancien village, autrefois situé sur le replat des Gères. Ce déplacement peut résulter d'un changement de cours brutal du torrent approvisionnant en eau les Gères : la partie la plus ancienne du Grimentz actuel est groupée autour du torrent du Marais. Les activités profitant de ce torrent (moulin, scierie, etc...) semblent primordiales dès avant le 18^e siècle²³ ; le déplacement du village pourrait refléter l'attrait de l'activité industrielle rendue possible par la force du torrent.

Si d'autres travaux de terrassement devaient être menés dans le secteur de la chapelle St-Théodule, les investigations archéologiques pourraient apporter d'autres informations concernant l'hypothèse d'un Grimentz primitif aux Gères.

²² Gaëtan Cassina, *Inventaire du Patrimoine bâti* (111-097-006-000-000), fiche 6, Grimentz, Eglise St-Théodule, www.anniviers.org/data/documents/2_Administration/Services/Amenagement/Inventaires/Grimentz-Photos_compressed.pdf, consulté le 18.1.22.

²³ Les sources indiquent que la Bourgeoisie de Grimentz acquiert le Vieux Moulin en 1716.

ANNEXES

- Relevés 1 à 14
 - Liste des unités de terrain (UT)
 - Liste des relevés (RE)
 - Liste du mobilier (MOB)
 - Liste C14
-

Relevé 1

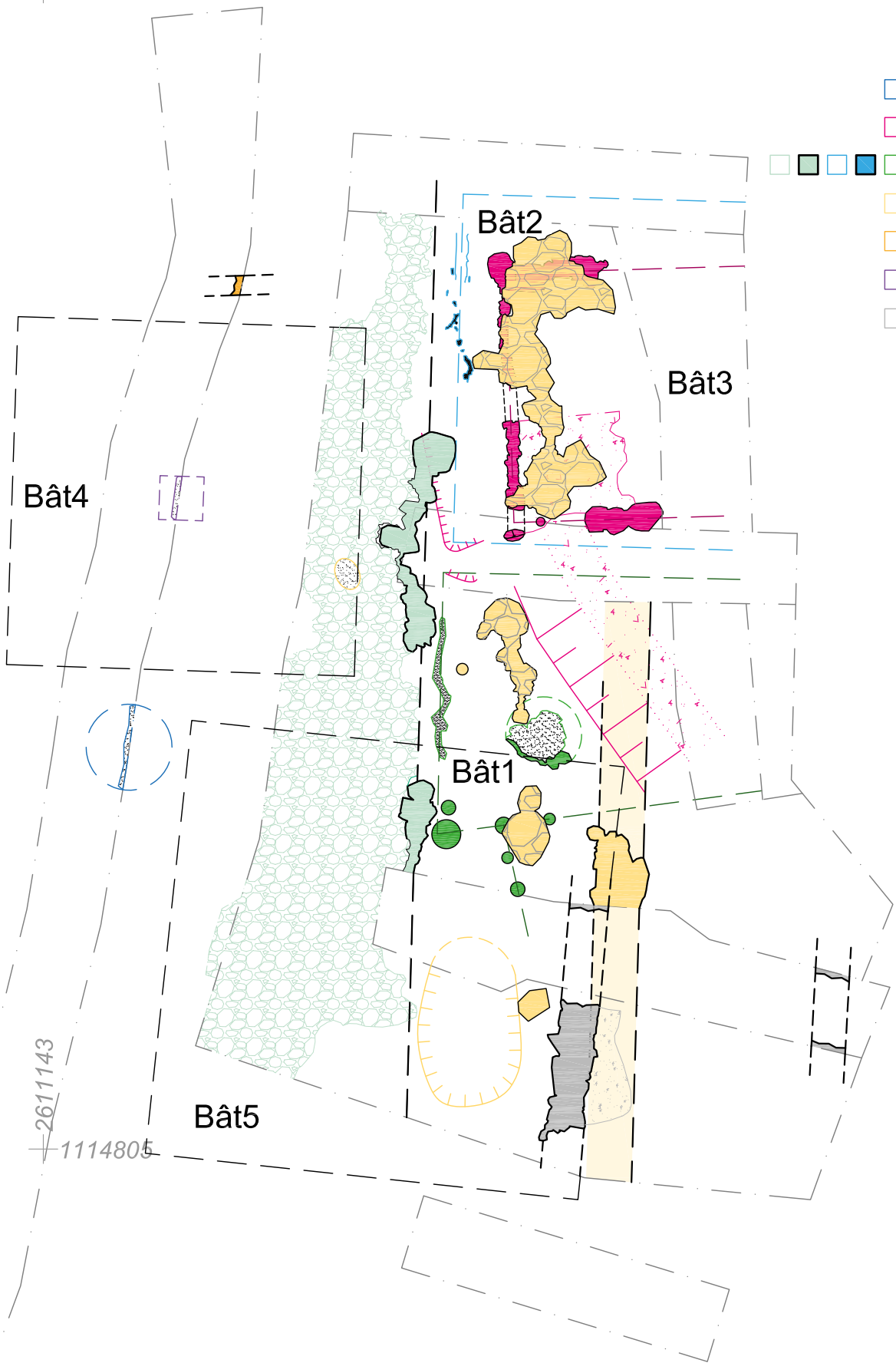


Relevé 1 – Grimentz, les Gères. Situation des sondages, de la fouille, des coupes réalisées sur le terrain (en bleu) et des coupes restituées proposées dans le rapport (en rouge).

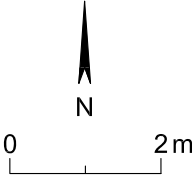
Relevé 2

2611143
1114825

2611158
1114825



- Etat 1
- Etat 2
- Etat 3
- Etat 4
- Etat 5
- Etat 6
- Etat 7



Relevé 3

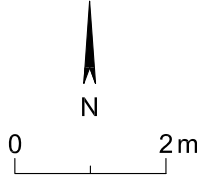
2611143
1114825

2611158
1114825

- Etat 1
- Etat 2
- Etat 3
- Etat 4
- Etat 5
- Etat 6
- Etat 7

130
1475,60

2611143
1114805



Relevé 4

2611143
1114825

2611158
1114825

- Etat 1
- Etat 2
- Etat 3
- Etat 4
- Etat 5
- Etat 6
- Etat 7



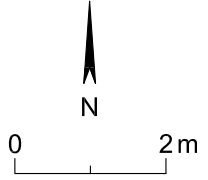
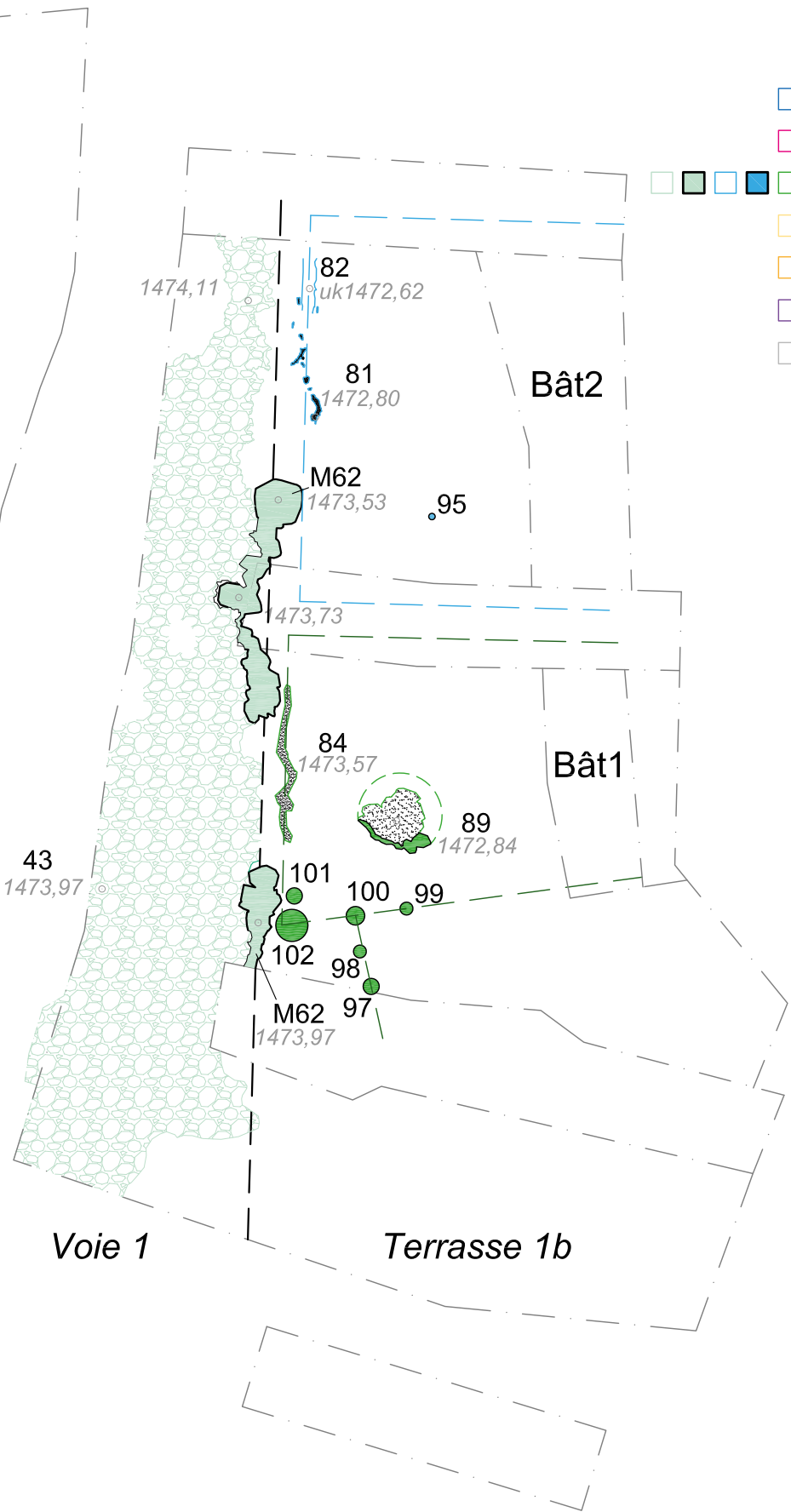
Relevé 4 – Grimentz, les Gères. Plan de l'état 2. Ech. : 1/100e.

Relevé 5

2611143
1114825

2611158
1114825

- Etat 1
- Etat 2
- Etat 3
- Etat 4
- Etat 5
- Etat 6
- Etat 7

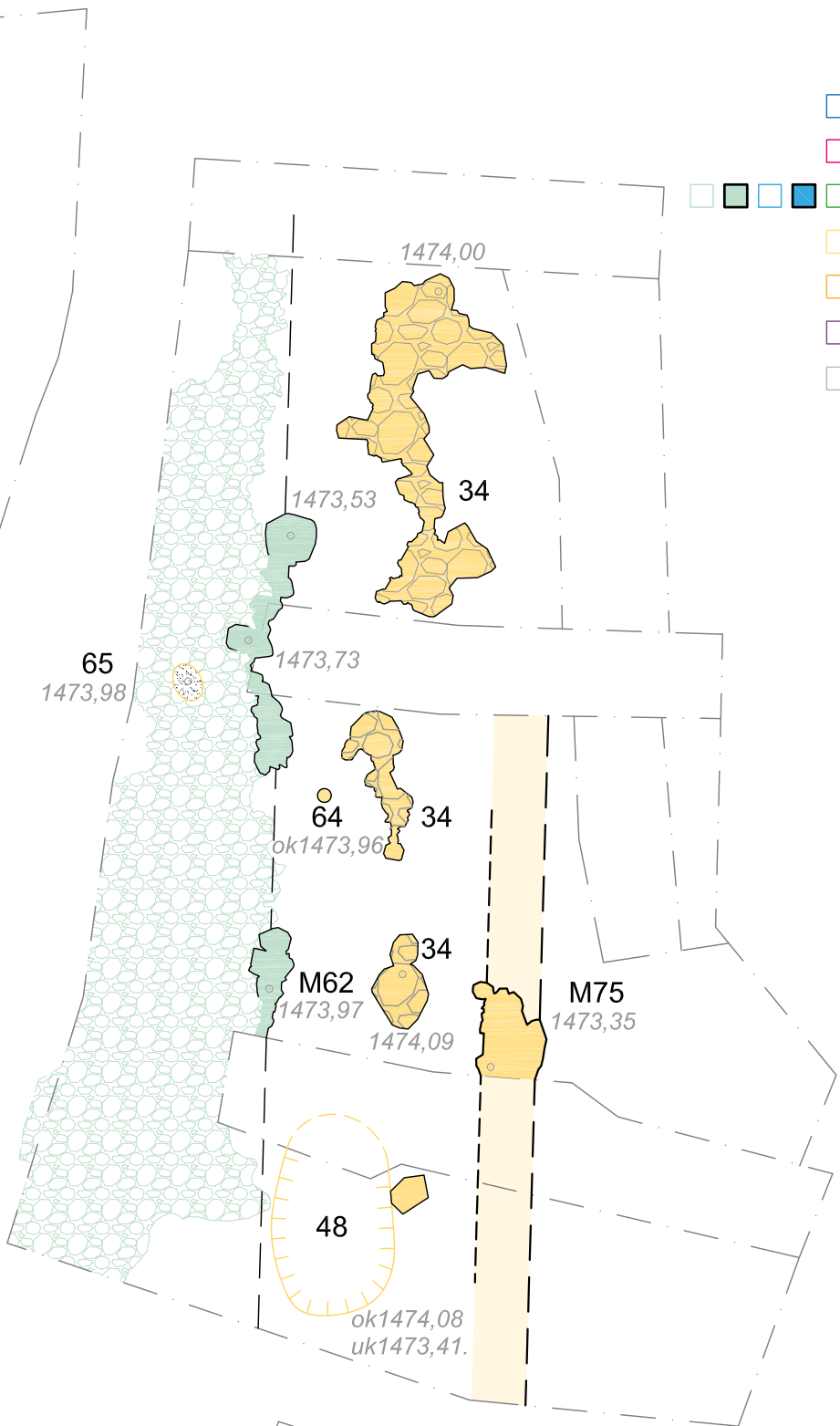


Relevé 6

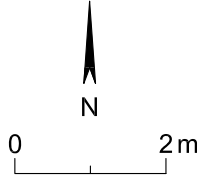
2611143
1114825

2611158
1114825

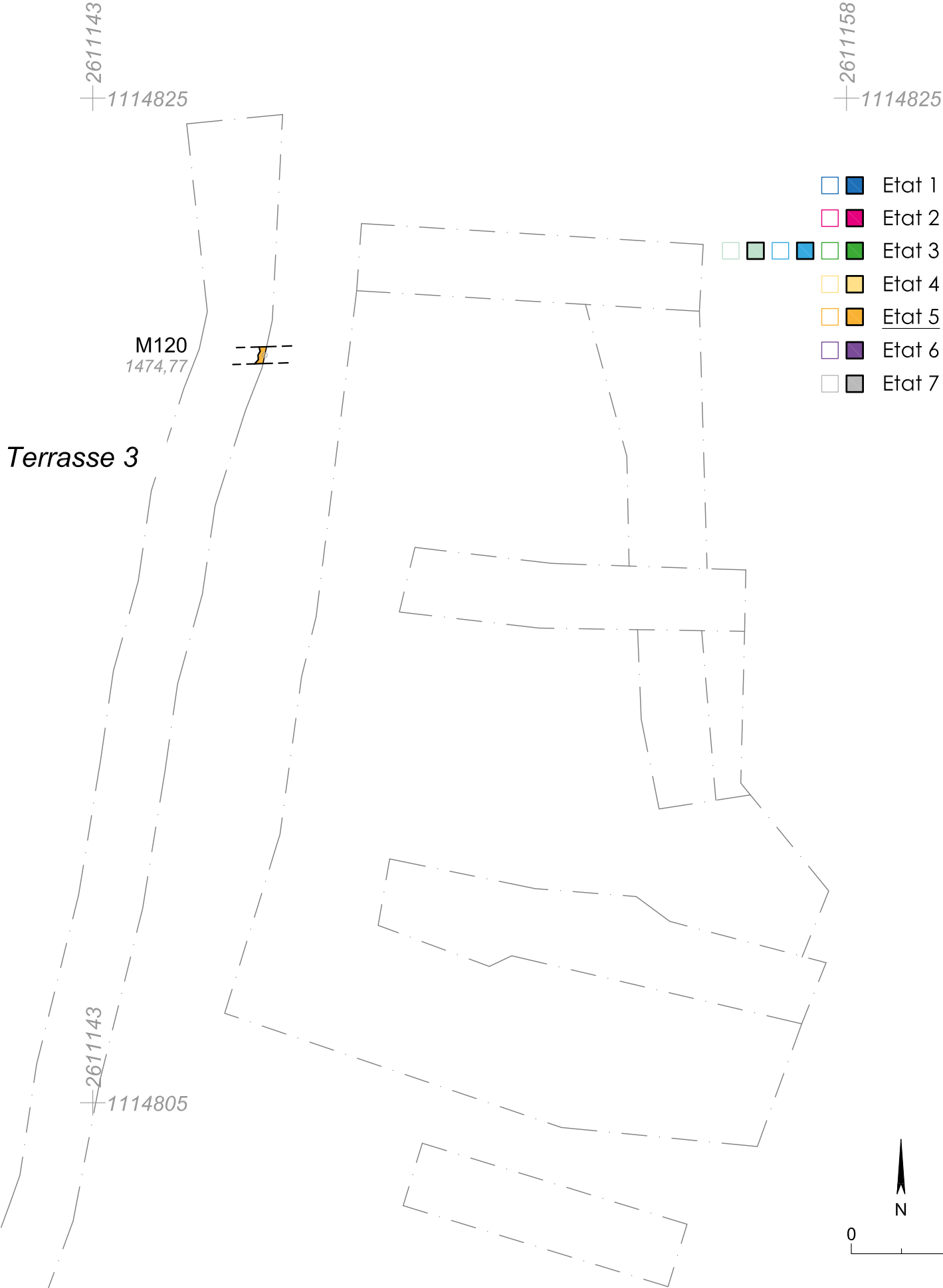
- Etat 1
- Etat 2
- Etat 3
- Etat 4
- Etat 5
- Etat 6
- Etat 7



Terrasse 2

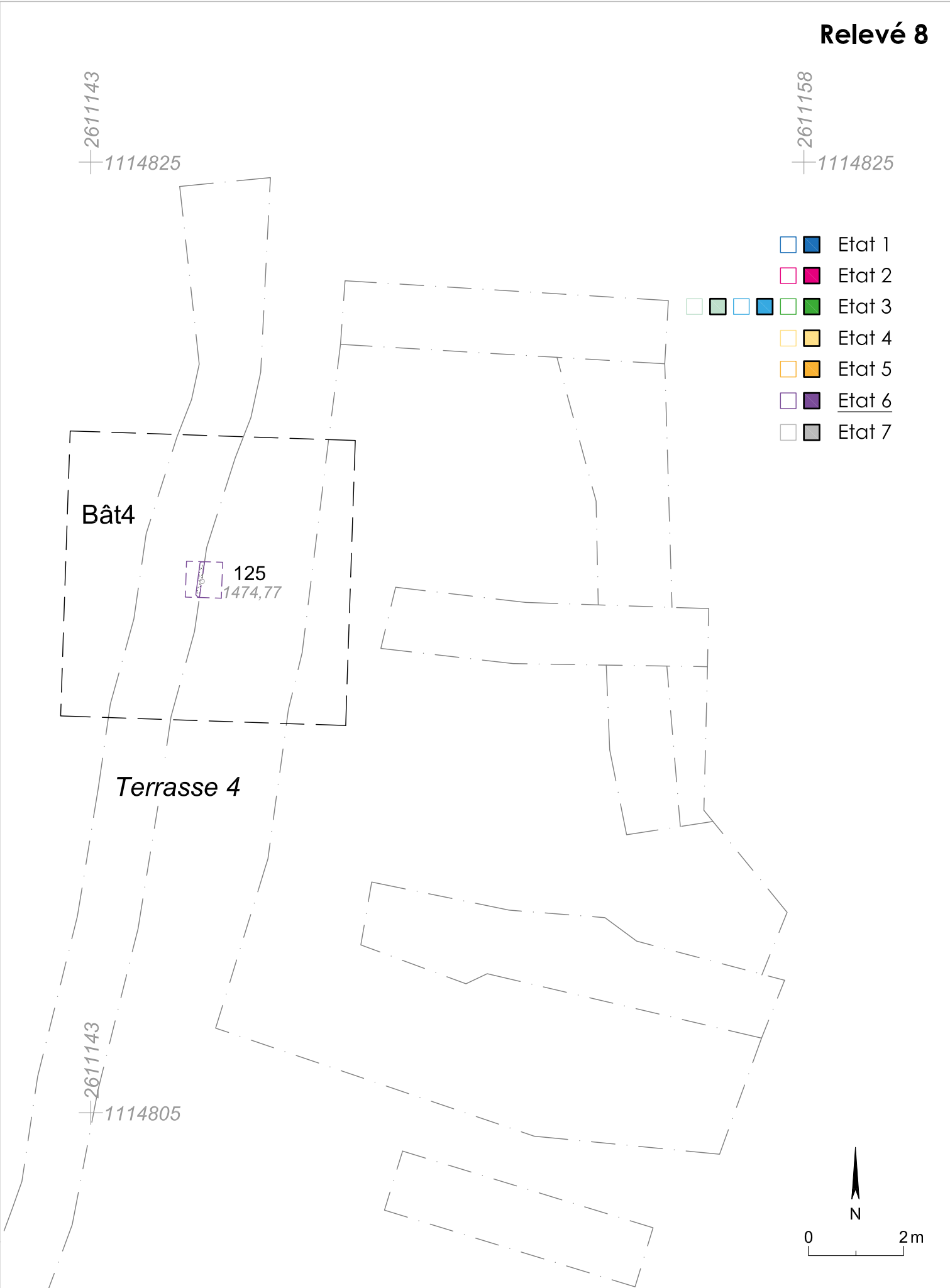


Relevé 7



Relevé 7 – Grimentz, les Gères. Plan de l'état 5. Ech. : 1/100e.

Relevé 8

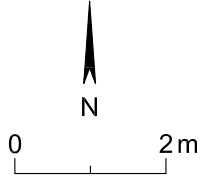


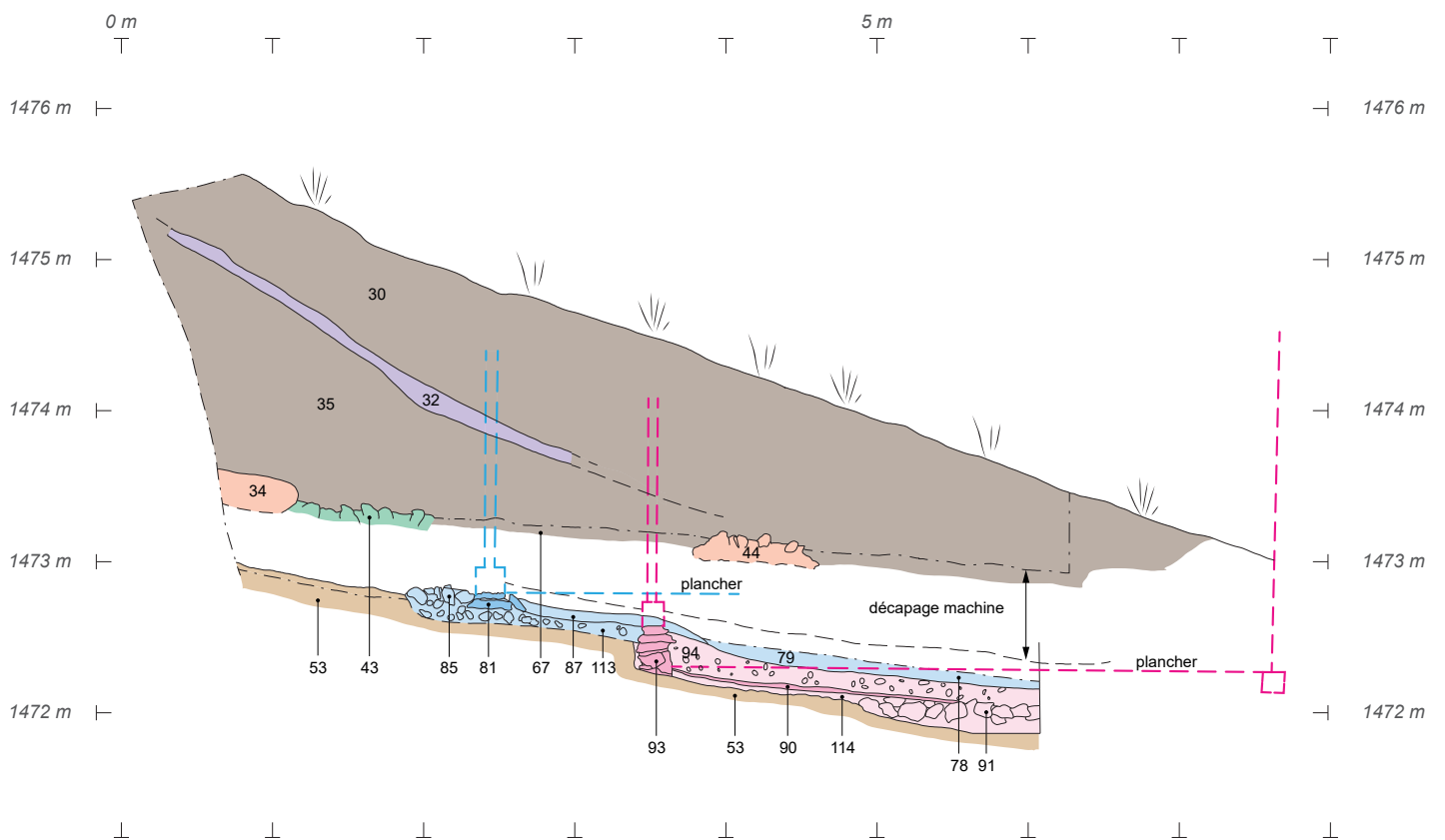
Relevé 9

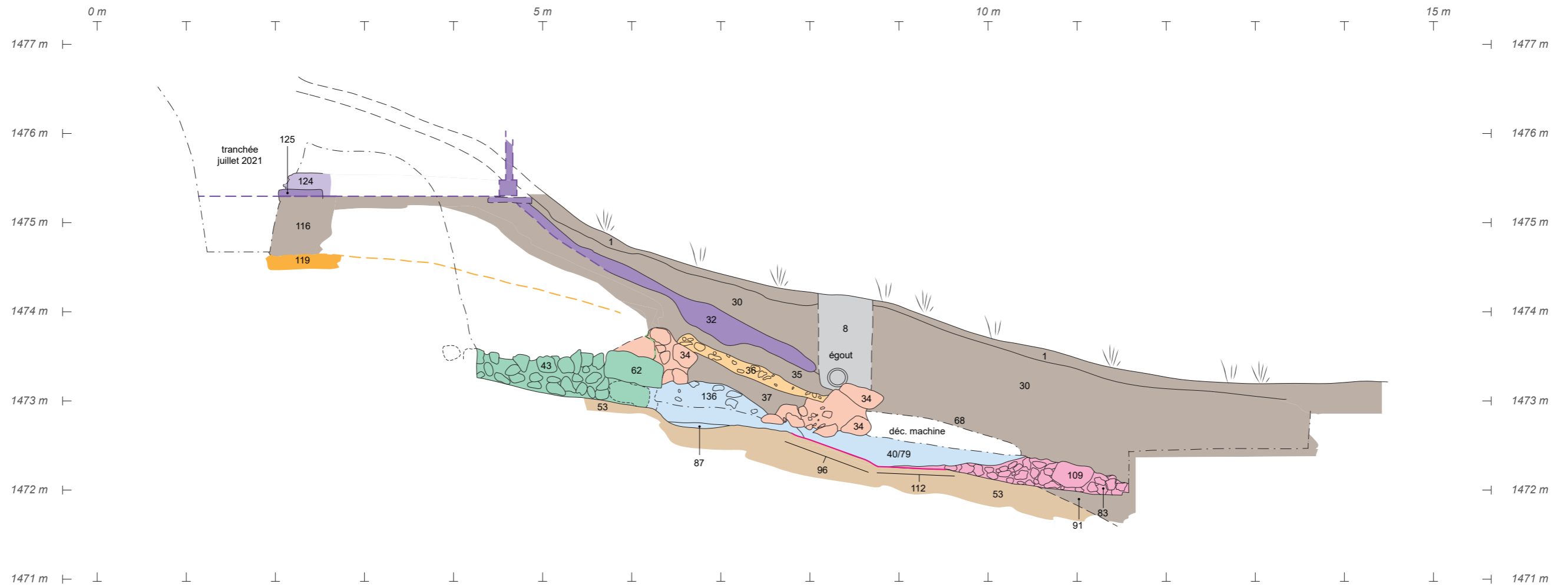
2611143
1114825

2611158
1114825

- Etat 1
- Etat 2
- Etat 3
- Etat 4
- Etat 5
- Etat 6
- Etat 7

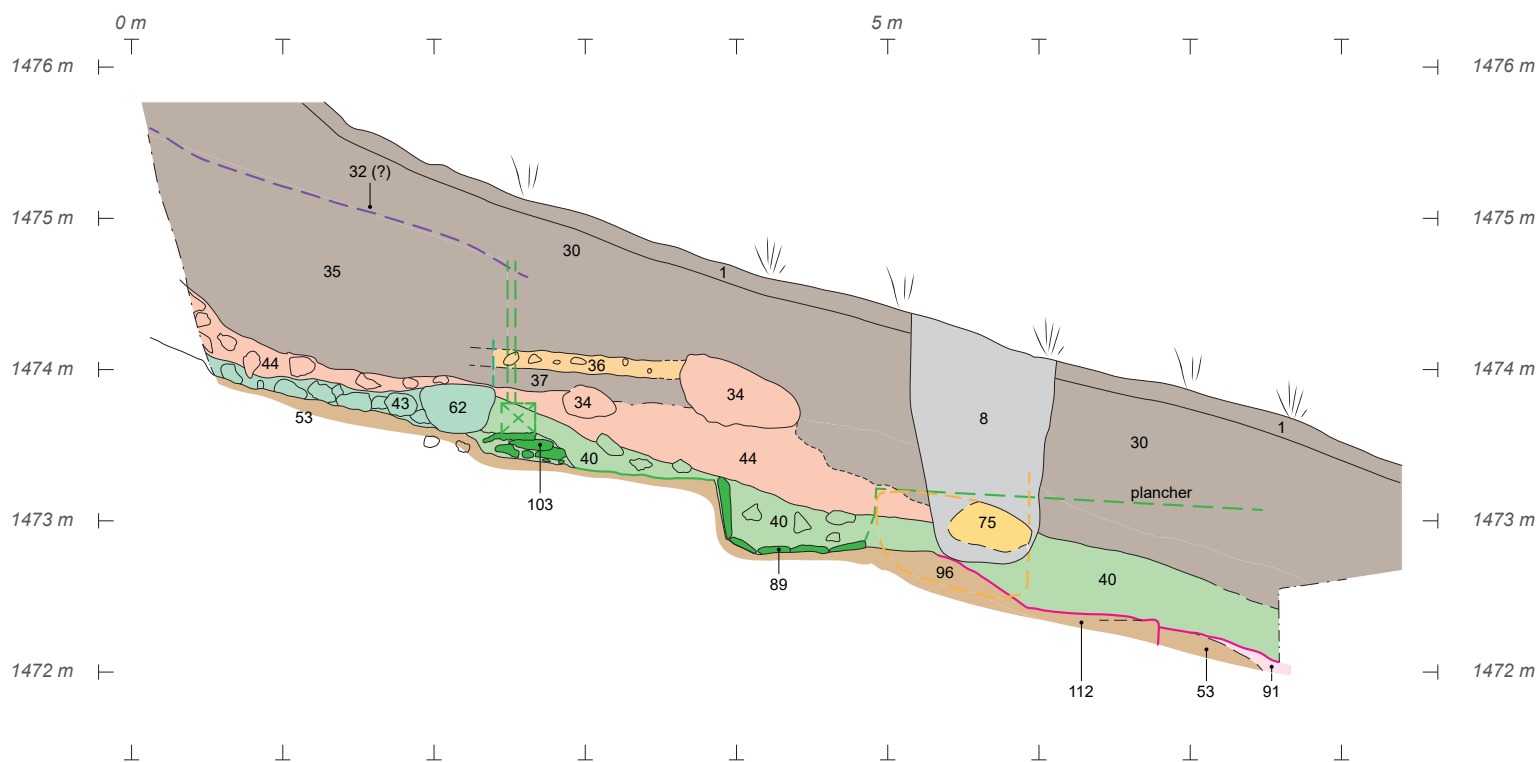






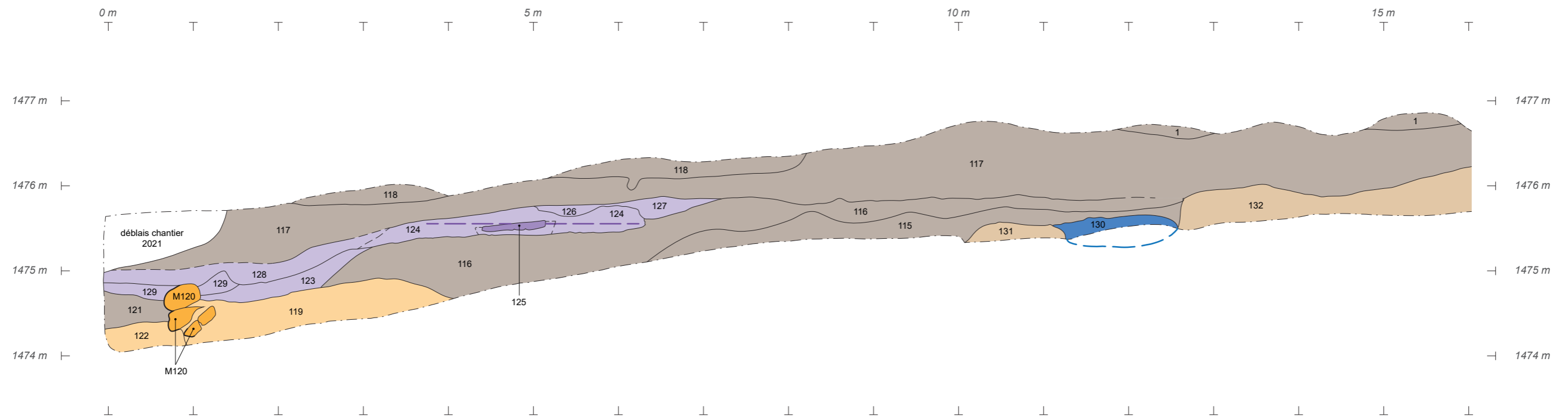
TERA-cme / 2022

Relevé 11 – Grimentz, les Gères. Coupe restituée est-ouest, vue nord, dans la zone 2 (centrale) du chantier, de la tranchée amont (Tr. 7) à l'extrémité orientale de la tranchée Tr. 2. Ech. 1/50°.

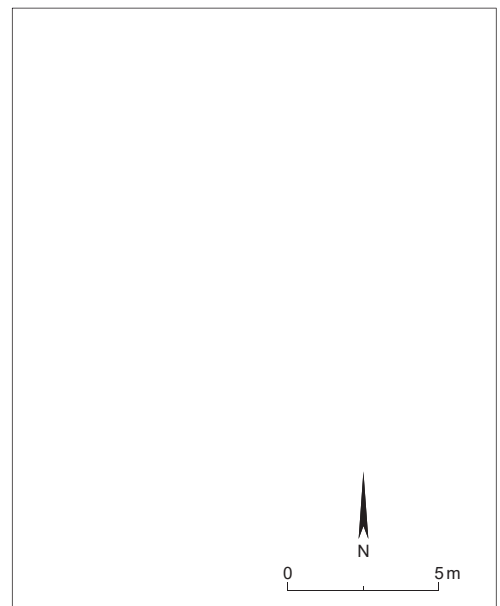
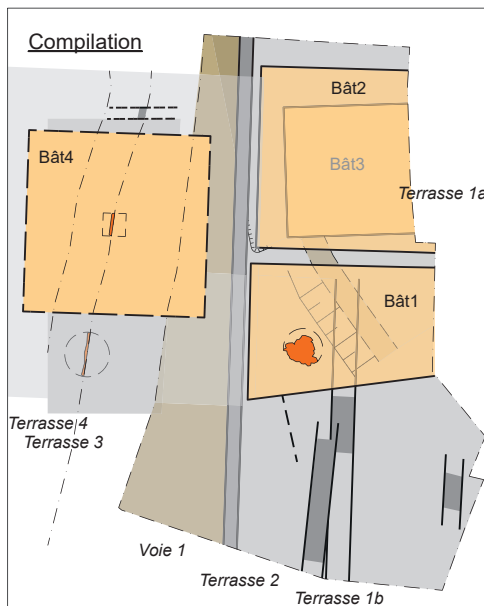
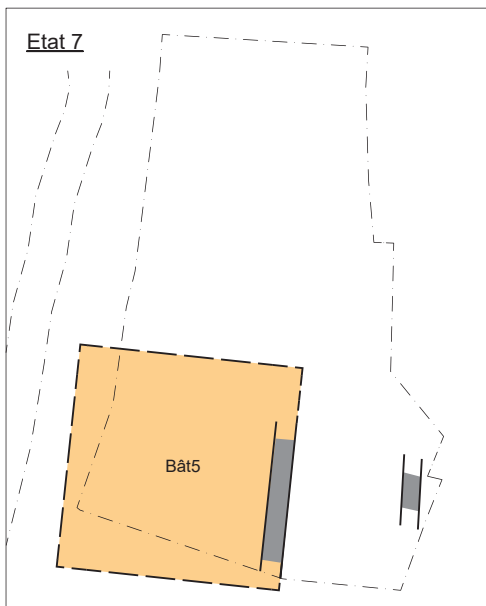
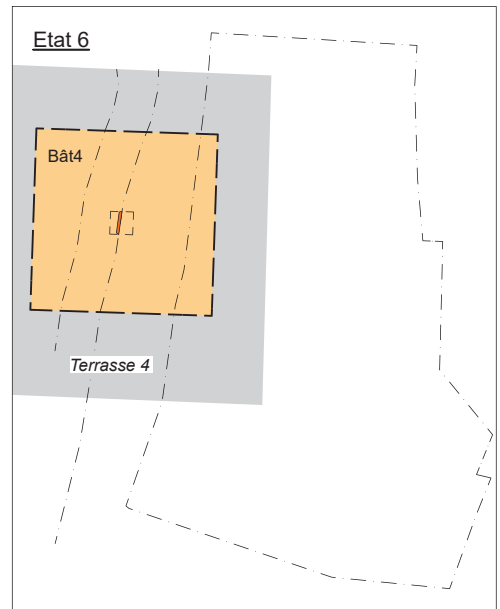
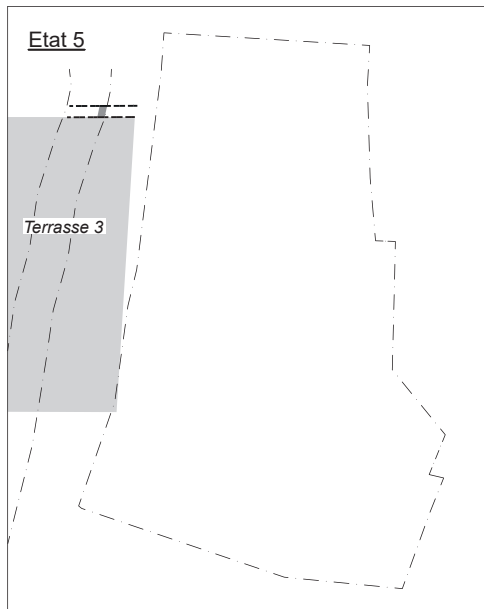
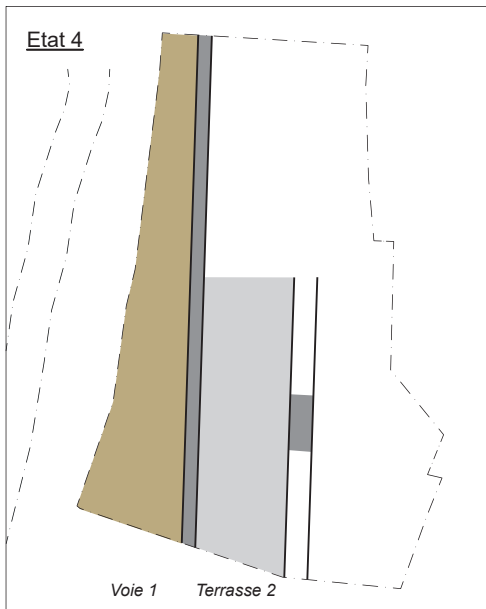
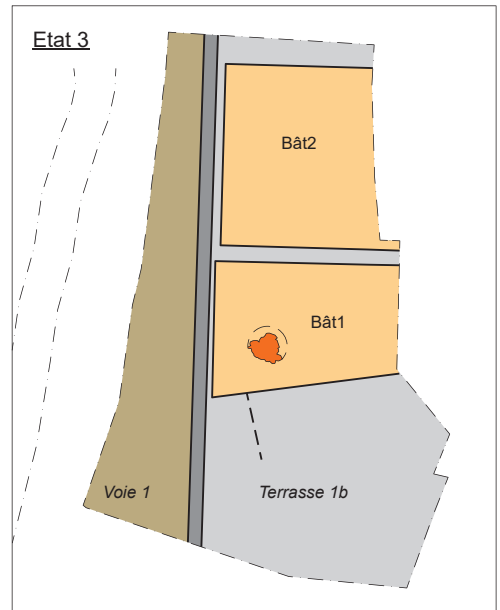
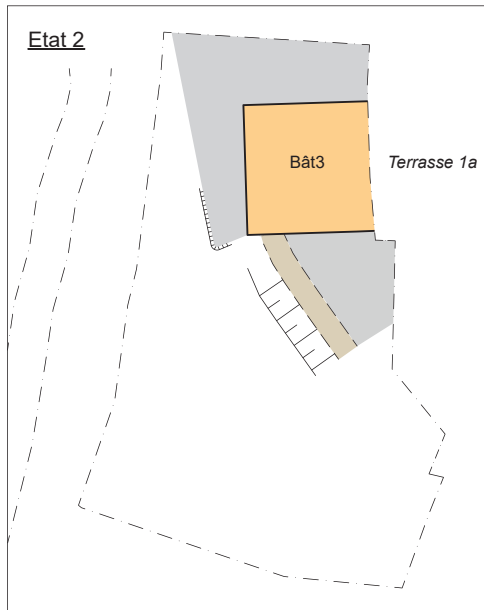
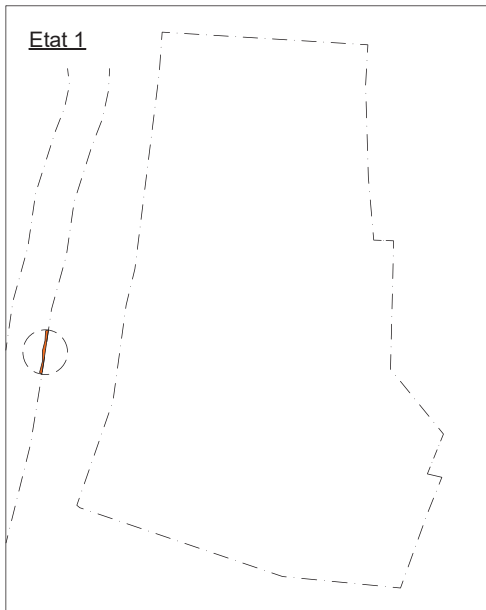


Relevé 12 – Grimentz, les Gères. Coupe restituée est-ouest, vue nord, dans la zone 2 (bâtiment 1). Ech. : 1/50°.

© En vertu des lois sur la propriété intellectuelle, tout document utilisant tout ou partie de ce plan doit impérativement porter de manière explicite la mention:
« SUR LA BASE DU RELEVÉ DE DE INSITU DU j.mm.aaaa »



Relevé 13 – Grimentz, les Gères. Coupe nord-sud, vue est, illustrant le profil oriental de la tranchée Tr. 7. Ech. : 1/50^e.



GRIMENTZ

LES GÈRES - AGG21